

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(59^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 15 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTENCE DE M. ANDRÉ ROSSINOT

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2237).

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

Jeunesse et sports

- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
- M. Edouard Landrain,

MM. Jacques Blanc,
Alain Barrau,
Christian Estrosi.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :
MM. Jean-Paul Fuchs, Jean-Yves Haby, Michel Pelchat,
Marc Laffineur, Laurent Cathala, Jean Laurain, Jean Gatel, Alain Néri, Guy Drut, Eric Doligé.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 2255).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ ROSSINOT,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, le rattachement du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale traduit la volonté de donner à la politique du sport et de la jeunesse à la fois une nouvelle dimension pédagogique et une nouvelle valeur éducative.

Cette volonté que vous affichez, monsieur le secrétaire d'Etat, se situe dans un contexte tout à fait exceptionnel, et ce à un double titre : d'abord, parce que nous sommes dans une année olympique ; ensuite, parce que nous entrons dans l'année du Bicentenaire.

La délégation française olympique vient de rentrer de Séoul en ayant obtenu des résultats significatifs, même si, dans certaines disciplines, ils peuvent être améliorés. Pour les premiers jeux Olympiques réellement universels de l'Histoire, la France se classe neuvième sur 160 pays participants. Elle est le deuxième pays de la Communauté économique européenne, derrière la R.F.A., ce qui la met en bonne position pour la mobilisation qui doit s'effectuer en vue des jeux d'Albertville et de Barcelone en 1992.

C'est en effet par la mobilisation de la masse sportive de notre pays que nous permettrons la détection de nouveaux champions pour les jeux de Barcelone ou pour les suivants. Pour cela, votre budget est cohérent, puisqu'il développe une politique sportive qui part de l'école, avec l'aménagement du temps scolaire, et met en place à l'autre bout de la chaîne une politique contractuelle sur huit ans, soit deux périodes olympiques, avec le mouvement sportif.

L'année 1988 est une année exceptionnelle, non seulement parce qu'année olympique, mais aussi parce qu'elle nous mène au Bicentenaire de la Révolution française et à la veille d'une grande échéance européenne.

Vous avez voulu placer votre politique pour la jeunesse sous ce double éclairage, et vous avez bien fait. En effet, le concours de la jeunesse est nécessaire pour ne pas manquer le rendez-vous européen. Les jeunes ont toujours été porteurs de nouvelles frontières. Ceux de 1989, citoyens de France et d'Europe, ont aussi à explorer de nouveaux territoires. Encore faut-il que la nation favorise cette nouvelle citoyenneté. Là est votre volonté proclamée, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous vous suivons sur ce terrain. Il nous reste à examiner si le budget de l'Etat est, dans ce domaine, à la hauteur de cette ambition.

Nous affirmons d'emblée que votre budget tranche heureusement avec la récession des années précédentes. En 1988, les crédits n'avaient augmenté que de 1,58 p. 100, soit une régression en francs constants. Le budget pour 1989 s'établit en nette progression : plus 4,02 p. 100, pour un montant de 2,308 milliards de francs. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 2,179 milliards de francs et progressent de 5,26 p. 100.

Les dépenses ordinaires du titre III, qui concernent les moyens des services, méritent un développement particulier. En effet, alors que les crédits correspondants avaient augmenté de 5,5 p. 100 en 1988, ils ne progressent cette année que de 1,6 p. 100, pour atteindre 1 600 millions de francs. Ce ralentissement est conforme à l'action gouvernementale de maîtrise des dépenses courantes des administrations. Maîtrise dont j'ai bien noté par ailleurs, lors des différents débats qui ont eu lieu en commission des finances ou dans cet hémicycle, qu'elle était fortement réclamée par l'opposition.

Il n'en demeure pas moins que les services doivent avoir les moyens de fonctionner. J'ai donc examiné attentivement si ces crédits correspondaient aux besoins.

S'agissant des besoins en personnels, il convient de noter que certaines directions départementales, notamment en zone rurale, fonctionnent avec des effectifs minimum. Il est donc positif à cet égard que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports échappe aux réductions d'effectifs. Son rattachement au ministère de l'éducation nationale et l'attachement particulier de M. Lionel Jospin à l'action en faveur de la jeunesse et des sports expliquent ce coup d'arrêt donné à l'érosion des effectifs.

Je souhaite néanmoins faire deux remarques sur ce plan : d'une part, il importe d'achever les opérations d'intégration et de reclassement dans le corps de professeurs de sports, de conseillers et de chargés d'éducation populaire et de jeunesse ; d'autre part, il convient désormais de procéder à la refonte du statut du corps des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs ainsi qu'à la révision de leur grille indemnitaire.

Selon le syndicat national des inspecteurs, le salaire net moyen en francs constants des inspecteurs a baissé de 5,4 p. 100 sur la période 1984-1988, dont 4,3 p. 100 sur la seule période 1986-1988. Il est clair qu'une telle évolution, si elle devait se poursuivre, ne pourrait qu'altérer la motivation, par ailleurs excellente, des inspecteurs de la jeunesse et des sports dont il faut noter qu'une bonne partie des activités ont lieu en fin de journée ou pendant les week-ends.

Les crédits de matériels et de fonctionnement des services s'élèvent, quant à eux, à 240 millions de francs, soit une légère diminution de 0,9 p. 100. Cette évolution résulte notamment de l'économie réalisée sur les dépenses informatiques et bureautiques. Mais pour apprécier les besoins dans ce secteur, il convient de le faire en tenant compte des importants programmes d'informatisation engagés ces dernières années ainsi que du faible taux de consommation des crédits qui n'a été que de 62 p. 100 en 1987. Cela résulte des procédures des marchés publics notifiées en fin de gestion, et n'implique donc pas d'anomalies dans le déroulement du programme qui, compte tenu des crédits inscrits pour 1989, se poursuivra normalement.

S'agissant du programme d'informatisation, je souhaite attirer votre attention, d'une part, sur la qualité des logiciels qui se révèlent en certains cas inadaptés aux besoins, et, d'autre part, sur la formation des personnels qui doit accompagner l'équipement : elle se révèle trop empirique dans certains départements et doit être plus rigoureusement adaptée aux matériels concernés.

Ajoutons, pour en terminer avec le titre III, que les subventions de fonctionnement aux établissements publics augmentent de 5,7 p. 100, passant de 47,5 millions de francs à 50,25 millions de francs en 1989, et que les 53 millions de francs consacrés à la lutte contre la toxicomanie seront répartis à la demande de la mission interministérielle.

Les actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative sont créditées quant à elles, en 1989, de 603 millions de francs, soit une augmentation de 8,22 p. 100 représentant 21,6 millions de francs de mesures nouvelles en moyens de fonctionnement et 20 millions de francs de mesures nouvelles en crédits d'intervention.

Ces mesures nouvelles bénéficieront notamment à l'information des jeunes par la poursuite de la mise en place du réseau des centres d'information jeunesse. Il s'agit également des crédits consacrés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec la poursuite de l'opération « Défi-jeunes », et des crédits consacrés aux loisirs des jeunes.

La formation à l'animation conduisant aux différents diplômes et brevets d'Etat bénéficie d'une mesure nouvelle de 4 millions de francs. Les crédits augmentent de 13 p. 100 alors qu'ils avaient baissé de 7,6 p. 100 l'année dernière.

Les crédits concernant les centres de vacances augmentent de plus de 5 p. 100 après une stagnation en francs courants en 1988.

En matière d'échanges internationaux de la jeunesse, la contribution française à l'office franco-allemand pour la jeunesse devrait être relevée de 4 millions de francs afin de l'aligner sur celle de la République fédérale d'Allemagne.

Enfin, pour conclure ce chapitre consacré à la jeunesse et à la vie associative, il faut ajouter aux 20 millions de francs de mesures nouvelles destinés aux associations l'augmentation de 5 p. 100 des crédits inscrits au compte spécial du trésor « Fonds national de développement de la vie associative ».

A ce stade d'avancement du débat budgétaire, reste néanmoins en suspens le problème posé par l'évolution du nombre des postes Fonjep, après la baisse de 20 p. 100 observée entre 1986 et 1988.

Les crédits en faveur du sport sont, quant à eux, en progression de 11,14 p. 100, contre moins de 3 p. 100 l'an passé. A cette dotation s'ajoutent les ressources attendues du fonds national de développement du sport, soit 900 millions de francs.

L'année 1989 marquera, après les Jeux olympiques de Séoul, une période nouvelle destinée à préparer les échéances internationales de 1992 tout en développant le sport de masse. La politique sportive que vous avez définie passera donc par trois axes essentiels.

Le premier est de favoriser l'aménagement du temps scolaire, non seulement par la poursuite des conventions dites « contrats bleus » mais aussi par le développement des possibilités d'aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires. C'est un objectif dont traite la circulaire du 2 août 1988. Le nombre d'enfants concernés pourrait passer de 800 000 à 2 000 000. Pour 1989, des crédits d'un montant de 121,5 millions devraient être consacrés à l'aménagement du temps scolaire dont 94 millions de francs sur le budget du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

Il est en effet logique que le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports supporte la charge de l'aménagement du temps scolaire plutôt que le Fonds national de développement du sport dont ce n'est pas la vocation. Il est néanmoins prévisible que le succès espéré des diverses formules d'aménagement du temps scolaire proposées nécessite le dégagement de ressources complémentaires à celles déjà inscrites en loi de finances initiale.

Le deuxième axe de votre politique en matière de sport concerne le sport de haut niveau et la préparation des jeux olympiques. Il se décompose en deux parties : préparation olympique permanente et stages se déroulant dans les mois précédant les Jeux.

A partir du bilan de Séoul, des négociations seront ouvertes avec chacune des fédérations sportives pour définir leur plan d'action à huit ans et leur financement sur une base contractuelle.

Il convient par ailleurs de noter que dans le domaine des équipements sportifs des jeux olympiques d'hiver de 1992, un crédit de 160 millions de francs est inscrit pour 1989.

Enfin, les crédits de subvention de l'article 70 du chapitre 43-91 sont relevés de 500 000 francs afin de financer la participation française aux jeux de la francophonie, qui auront lieu au Maroc en 1989.

Votre troisième axe d'action, monsieur le secrétaire d'Etat, concerne la qualité de la politique sportive et passe notamment par la lutte contre le dopage.

Le projet de loi qui a pour objet une refonte de la loi du 1^{er} juin 1965 à été adopté par le Conseil des ministres. Le laboratoire national anti-dopage sera installé dans de nouveaux locaux au C.R.E.P.S. de Châtenay-Malabry. Un crédit de 3,5 millions de francs de mesures nouvelles est inscrit à l'article « Médecine du sport » du chapitre 43-91.

La dernière part de votre budget concerne les dépenses d'équipement, lesquelles connaissent une évolution contrastée.

Les dotations diminuent globalement de 13,3 p. 100, mais les crédits de paiement des investissements réalisés par l'Etat progressent de 17,3 p. 100, après une diminution de 22 p. 100 l'an passé. En revanche, la diminution des crédits de paiement des subventions d'investissement se poursuit.

Cependant, la régression des autorisations de programme est enrayée - plus 16,4 p. 100 en 1989 - après les diminutions des dernières années, ce qui laisse augurer un redressement des dépenses d'équipement.

La vérité reste que les ressources du F.N.D.S. ont suppléé à l'insuffisance des crédits d'investissement et des subventions de l'Etat depuis plusieurs années.

Toutefois, pour 1988, les prévisions de recettes chiffrées à 1 milliard de francs se sont révélées largement surévaluées. En effet, les ressources attendues sont de l'ordre de 810 millions de francs.

Plus grave encore, les notifications de subventions auxquelles a procédé votre prédécesseur au cours de premier semestre 1988 et qui s'élevaient à 916 millions de francs, excèdent largement les recettes attendues en 1988.

Ces abus expliquent les difficultés actuelles : annonce a été faite d'une réduction de 10 p. 100 des subventions de fonctionnement aux fédérations ; des collectivités, des associations attendent le versement de subventions d'équipement ; les clubs et les fédérations attendent le versement des subventions de fonctionnement et subissent de lourds frais financiers.

En l'état, la situation ne va pas s'améliorer à court terme puisque les recettes des premiers mois de 1989 seront encore consacrées au règlement des engagements pris inconsidérément par votre prédécesseur.

La prévision raisonnable de 900 millions de francs de recettes pour le F.N.D.S. en 1989 ne permet pas de penser que la situation sera plus confortable, si l'on tient compte de l'enveloppe de 160 millions de francs destinée à la préparation des jeux olympiques d'Albertville.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense qu'il est nécessaire de solliciter le ministère du budget pour, dans le moyen terme, obtenir un mécanisme permettant d'indiquer en début d'année un plancher garanti de ressources. C'est la condition de gestion sérieuse des programmes d'équipement et d'aide au fonctionnement des organismes sportifs.

Dans l'immédiat, il s'agit d'obtenir une avance sur recettes qui permettrait d'améliorer les trésoreries des clubs et fédérations.

Quant à l'insuffisance de la part du budget de l'Etat consacrée à la jeunesse et aux sports, elle est patente depuis des années.

Malgré le redressement du budget pour 1989, redressement qui tranche avec la régression des deux années précédentes, la part du budget de la jeunesse et des sports dans le budget de l'Etat stagne à 0,2 p. 100.

J'ai reproduit dans mon rapport écrit un graphique retraçant l'évolution comparée des budgets de la culture et de la jeunesse et des sports. Cette évolution est, à l'évidence, en faveur de la culture.

Les Anciens disaient pourtant : « *Mens sana in corpore sano* ».

Je suis convaincu - et le mouvement sportif avec moi - qu'il faut traiter de façon identique les budgets de la culture et du sport dans les prochaines années. Un rattrapage du budget de la jeunesse et des sports sera nécessaire après 1989, année de transition marquée par la détermination des priorités fondamentales. Parmi celles-ci figure l'éducation nationale, au sein de laquelle la pratique sportive doit constituer un élément majeur.

J'ajoute que la dégradation de l'intervention publique dans le domaine du sport mettrait en cause son éthique elle-même.

Les récents événements survenus au sein de la Fédération française de football éclairent de manière alarmante ce propos : non pas tant parce qu'Henri Michel qui fut un grand champion, qui est un homme respectable et compétent, a été écarté dans des conditions qui ne furent pas - loin s'en faut - exemplaires de l'esprit sportif, lequel exige franchise et loyauté,...

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Gérard Sapt, rapporteur spécial... mais parce qu'il apparaît clairement désormais que les décisions ont été prises sous la pression de sponsors et autres financiers, à la recherche d'un impact immédiat sur le public et les consommateurs.

Une telle évolution remettrait en cause, à terme, l'éthique sportive elle-même, celle que vous définissez si bien, monsieur le secrétaire d'Etat, et effacerait Coubertin au profit de visions purement mercantiles.

Il est donc temps que l'Etat situe son rôle au niveau de ces responsabilités essentielles, et se donne les moyens de l'assumer. Nous avons confiance, monsieur le secrétaire d'Etat, en votre volonté à cet égard.

L'année 1989, année du Bicentenaire, offrira un moment propice à la réaffirmation, pour la jeunesse et pour le sport, des valeurs qui fondèrent la République.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des finances, dans sa majorité, a adopté le projet de budget pour 1989 du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports ainsi que trois recommandations concernant l'aménagement du temps scolaire, la lutte contre le dopage et la recherche en matière sportive.

Le rapporteur demande donc à l'Assemblée nationale de suivre sa commission des finances en adoptant ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs les députés, mon rapport pour avis vous invite à voter contre les crédits de la jeunesse et des sports pour 1989, même s'il s'est trouvé en commission une majorité pour les adopter. (*Rires.*)

M. Jean Auroux. Farceur !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Un constat d'abord qu'aucune rhétorique ou arithmétique, si subtiles fussent-elles, ne gommeront : ces crédits s'élèvent à 2 p. 1000 du budget de l'Etat soit moins qu'en 1981, 2,5 p. 1000, qu'en 1982, 2,7 p. 1000, qu'en 1986, 2,1 p. 1000 et pas plus qu'en 1987 et 1988.

On pense à ce que serait un « électrobudgetogramme » : plat, inerte, au pronostic désespéré.

Les produits du F.N.D.S., qui devaient à l'origine abonder des crédits d'Etat en croissance et non s'y substituer progressivement en favorisant son désengagement financier, tardent de plus en plus à atteindre leurs bénéficiaires.

« Budget indigne des ambitions de la France », déclare le président du C.N.O.S.F., qui rappelle, comme je le fais constamment en termes imagés, ce que le sport rapporte à l'Etat. J'ai, il est vrai, varié les métaphores en recourant à

une pédagogie qui se voulait une pédagogie d'éveil. J'ai parlé de l'Etat « piratant » le sport, de l'Etat « vampire » du sport et, plus récemment en commission - il me faut bien assumer cette expression - j'ai parlé en constatant la rétention des sommes récoltées par le F.N.D.S. d'« Etat aux manières de proxénète ». (*Rires.*) Vous en eûtes, monsieur le secrétaire d'Etat, le souffle coupé. Mais, en réclamant un budget digne, le mouvement sportif ne fait que réclamer son dû et, ajouterai-je, il fait preuve de dignité.

Le président de la Fédération sportive et gymnique du travail fait écho au premier nommé en constatant une importante régression des crédits destinés au sport associatif et de masse, aux équipements sportifs des collectivités et associations ; il invite les parlementaires à ne point voter ce projet de budget.

Pourquoi le budget dont est doté le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'est-il jamais déclaré prioritaire ? Pourquoi le Gouvernement arbitre-t-il systématiquement contre lui, au lieu, comme me le soufflait un parlementaire, de « mettre le paquet » ? Votre rapporteur a cherché la réponse à travers divers thèmes et questions.

Tout d'abord, on n'a pas appliqué la loi de 1984 dite « loi Avice ». Pourquoi ?

Cette loi devait démocratiser le sport au niveau de sa pratique et de son organisation, y faire pénétrer la recherche et la médecine et enclencher une augmentation croissante des crédits d'Etat. C'est pourquoi je la rapportai avec conviction et confiance. Certes, on n'a pas manqué de la modifier pour doter le sport professionnel d'un « sur-mesure » statutaire avec la loi de 1987.

Et, si le Comité national de la recherche et de la technologie ainsi que le Conseil national des activités physiques et sportives ont été créés, par décret, on peut dire aujourd'hui qu'ils sont mort-nés, aucune étude ne leur ayant été confiée. On n'a pas consulté le second sur les projets de loi de 1987 sur le sport professionnel et de 1987 et 1988 sur le dopage, ainsi que sur les décrets relatifs au sport, non plus que réclamé les bilans sur le développement des activités physiques et sportives. Le C.N.A.P.S. porterait-il ombrage au C.N.O.S.F. ?

En tout état de cause, je constate que ces comités fantômes ne hantent point la conscience du législateur.

Mais le plus grand manquement à la règle du jeu constitutionnel, je veux dire à l'application de la loi, est encore le « dégagement en touche » des mesures concernant l'E.P.S. à l'école élémentaire. La loi disposait qu'elle serait assurée par des instituteurs et institutrices réunis en équipe pédagogique et pouvant acquérir une qualification dominante en E.P.S. pendant leur formation initiale ou continue, un personnel qualifié et agréé pouvant assister l'équipe pédagogique à la demande et sous la responsabilité de cette dernière.

Au lieu d'appliquer cette disposition et de tendre progressivement au respect des cinq heures hebdomadaires prévues par les instructions officielles, c'est à d'autres dispositifs, définis par les circulaires Chevenement - Calmat, Jospin - Bambuck et autres contrats bleus Bergelin, qu'on a recouru, abandonnant la conception d'une E.P.S. discipline obligatoire, c'est-à-dire générale, gratuite et partie intégrante d'un projet éducatif cohérent. Le droit à son tour deviendrait-il flexible ?

Saint-Exupéry, dans un texte célèbre, évoque les petits Mozart assassins. Toutes proportions gardées, combien de jeunes Bambuck à tout jamais privés de la fréquentation des pistes olympiques ?

Quelle lutte contre le dopage, et pourquoi constitue-t-elle aujourd'hui une priorité ? Votre rapporteur observe que les projets de loi Chirac-Bergelin de décembre 1987 et Jospin-Bambuck d'octobre 1988 exposent des motifs et proposent des dispositifs rigoureusement identiques. Mêmes motifs. Mêmes sanctions.

Même philosophie ? Votre rapporteur n'a jamais cessé de signaler que ce domaine est rempli d'incertitudes et de contradictions.

Rapportant le projet de loi Avice, il insistait sur l'importance fondamentale de la médecine sportive dans la préparation de la compétition de haut niveau, et sur le rôle du médecin sportif. Mais les crédits en ce domaine sont toujours aussi dérisoires.

Dans son rapport, il observe que l'Etat ne gouverne pas les sports. Son engagement dans la lutte contre le dopage lui donne le caractère d'un arbitre, à l'instar de l'Etat régulateur dans une économie libérale. L'analogie est révélatrice. Les Etats ont établi des règles sanctionnant le dumping ou les ententes illicites pour que la concurrence puisse s'exercer loyalement, dans de bonnes conditions, au niveau national et à l'échelle internationale. De la même manière, les pouvoirs publics mettent en place un dispositif de lutte contre le dopage pour que les compétitions ne soient pas faussées. Il est vrai que les enjeux économiques des manifestations sportives sont de plus en plus importants. Il est vrai aussi que le marché économique du sport va prochainement prendre une dimension européenne.

Votre rapporteur n'anticipera pas sur la discussion du projet de loi prévu pour le printemps prochain. Il conclura en empruntant à la fable célèbre de La Fontaine :

- « Que le plus coupable de nous
- « Se sacrifie aux traits du céleste courroux ;
- « Peut-être il obtiendra la guérison commune.
- « L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents,
- « On fait de pareils dévouements.
- « Ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence
- « L'état de notre conscience. »

Votre rapporteur eût aimé citer un passage de Montaigne, livre III, chapitre V des *Essais*, où le moraliste ajoute à la perspicacité de l'analyse un langage d'une verdeur peu commune, ce qui oblige votre rapporteur à s'abstenir de le citer. (*Rires et exclamations.*)

M. Jean Auroux. Il faut aller jusqu'au bout !

M. Charles Ehrmann. Nous ne sommes pas des enfants de chœur ! Nous voulons la suite !

M. Guy Drut. Ne faites pas de l'autocensure, ce n'est pas bien !

M. Jacques Limouzy. Vous pensez sans doute au passage des fous !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Non.

M. le président. Poursuivez, monsieur le rapporteur.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Aurai-je droit à l'absolution si je dis un gros mot ?

M. Jacques Limouzy. Oui !

M. le président. Ai-je les qualités et les compétences pour vous absoudre ? Je n'en suis pas sûr. (*Sourires.*)

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Je citerai donc Montaigne (« Ah ! » sur de nombreux bancs.) : « Ils envoient leur conscience au bordel et tiennent leur contenance en règle ». (*Rires.*)

M. Charles Ehrmann. Ce n'est pas méchant !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Le mouvement sportif, quoique chargé d'une mission de service public, ne fonctionne-t-il pas sur un mode féodal ? Il y a beaucoup à dire sur ce fonctionnement et la façon dont le sport est gouverné en France comme ailleurs.

De manière significative, le projet de rapport d'août 1988 de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports du Parlement européen, qui s'intitule « le sport dans la Communauté européenne et l'Europe des citoyens », fait complètement l'impasse sur la démocratisation du mouvement sportif, qu'il s'agisse des fédérations ou des clubs.

L'Europe des citoyens ne s'entendrait-elle pas au secteur sportif ? Ses idéaux ne devraient-ils pas pénétrer le mouvement sportif ? Celui-ci doit-il demeurer l'un des derniers bastions de l'autoritarisme et du dogmatisme ?

Les récents événements survenus au sein de la fédération française de football - avec l'affaire Cantona-Michel pour ne point la citer - suggèrent quelques réflexions.

Le mouvement sportif apparaît constitué sur le modèle d'une « forteresse interdite », comme il en existe dans nos sociétés, avec ses codes - certaines fédérations n'ont-elles pas défini un nouveau code de la nationalité sportive ? -, ses sanctions, ses jeux de pouvoirs, ses règles et ses lois.

Tout au long du scénario du joueur sanctionné parce qu'il a osé critiquer son entraîneur national jusqu'à l'éviction de ce dernier - sans que le premier soit absous - se déploient des procédures qui n'ont rien à voir avec une démarche démocratique mais sont pénétrées de tout un implicite corporatiste, médiéval, réactionnaire !

Le mouvement sportif n'est-il pas resté empreint de corporatisme ?

Les missions de service public dévolues aux fédérations ne justifient-elles pas un effort réel de démocratisation soit conduit en leur sein ? A quoi et à qui cette absence de démocratie profite-t-elle ? Quelles O.P.A. favorise-t-elle ?

J'aborde maintenant, sans qu'une transition soit nécessaire, la question de l'Europe des marchands de sport.

Je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous voudrez bien répondre à mes questions, à mes interrogations, qui sont autant d'inquiétudes.

Vous que le silence de certaines fédérations a pu offenser, mesurez-vous ce que le silence d'un ministre pourrait avoir d'offensant pour le rapporteur de notre assemblée ? (*Sourires.*)

Quelles peuvent être les répercussions de l'instauration du marché unique sur le devenir du sport français ?

Une concertation entre le mouvement sportif et les pouvoirs publics a été amorcée et a conduit, au plan national, à l'établissement d'une première liste de thèmes à examiner au plan multilatéral.

Votre rapporteur s'interroge sur la portée de ces bouleversements et se demande si le sport français n'y perdra pas son âme. Le sport fonctionne en tant que modèle psychologique de l'économie libérale, comme vecteur idéologique donc, et en tant que champ d'action des parrains - que l'on appelle en anglais les *sponsors* - comme vecteur économique. Par exemple, et pour être bref, je citerai M. Wladimir Andreff, professeur de sciences économiques à Grenoble-II et président du conseil scientifique de l'Observatoire national de l'économie du sport : « Quand un sport et son spectacle connaissent une internationalisation très poussée, ils attirent des capitaux et se constituent en sphères d'activités rentables de l'économie mondiale. On peut alors parler véritablement d'un impérialisme du football ou de "football, une multinationale comme les autres" ».

Je conclurai en trois points.

Premier point : on ne peut que constater le déplorable désengagement financier de l'Etat et le recours abusif aux moyens extrabudgétaires. N'y a-t-il point de salut pour la cause sportive en dehors du Loto sportif ?

Par ailleurs, les mesures successives dont le secteur jeunesse est l'objet ne permettent pas de dégager les lignes d'une politique cohérente en direction de la jeunesse, laquelle a été oubliée lors de la constitution du premier gouvernement Rocard. Serait-ce que, aux « élus » absolus, à ceux qui peuvent acheter des loisirs, du sport, de la culture, à ceux qui ne connaissent pas l'échec scolaire et poursuivent leurs études au-delà de l'âge obligatoire s'opposeraient... les condamnés sans appel qui cumulent tous les handicaps, ceux qui relèvent essentiellement du ministère des affaires sociales et des mesures de traitement social du chômage voire, le cas échéant, du ministère de la justice ?

Deuxième point : l'expression « jeunesse et sports » fleurit bon 1936 ! A l'époque, la prolongation de la scolarité jusqu'à quatorze ans, le développement des loisirs, du tourisme social - je pense aux auberges de la jeunesse -, l'augmentation des salaires et la réduction des horaires de travail associaient tout naturellement la jeunesse et le sport.

Quoi aujourd'hui de cette association, de la conjonction « et », dans la réalité sociale, au niveau de votre budget et de votre département ministériel ?

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous parlez d'éducation ou de culture populaires. Y aurait-il plusieurs éducations, plusieurs cultures ? Que pensent M. Jospin et M. Lang de ces notions et d'un statut nouveau pour votre secrétariat d'Etat ? Pour moi, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports est toujours, et plus que jamais, en quête d'une légitimité et d'un statut politiques.

Enfin, troisième point : faut-il être sceptique à l'âge du sport ?

Avec le capitalisme moderne, il y a une mercantilisation radicale du projet sportif et du sport en général. Cette mercantilisation porte sur tous les domaines. Elle a porté sur la sexualité, sur la nature, sur la culture. Tout devient une marchandise. Le projet du capitalisme - faire de la France un marché et du citoyen un client - se vérifie pour le sport aussi.

La France n'a pas de politique sportive digne de ce nom. L'Etat se borne à assurer - et c'est ce qui explique sans doute la médiocrité constante des budgets de la jeunesse et des sports - la régulation d'un marché qui lui rapporte financièrement et idéologiquement, confiant au sport le soin d'illustrer la création continue de la société libérale et d'y participer de manière permanente.

Et malheur à celui par qui le scandale arrive ! Puisque le jeu veut que le champion reflète l'image du patron entrepreneur, le champion dopé ne renvoie-t-il pas au patron tricheur ?

M. Jacques Limouzy. Réflétez-vous le débat en commission ? (Sourires.)

M. Georges Haga, rapporteur pour avis. Pour autant, votre rapporteur ne manque pas d'optimisme. Les possibilités d'une grande politique sportive existent, que parents, éducateurs et sportifs imposeront.

Encore faut-il qu'ensemble ils élaborent une plate-forme revendicative. Pourquoi pas en organisant des états généraux du sport ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Edouard Landrain, pour dix minutes.

M. Edouard Landrain. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme beaucoup d'entre nous, pour ne pas dire tous, comme l'ensemble du milieu sportif, je suis déçu par le budget qui nous est proposé. Budget indigne des ambitions de la France, ai-je entendu. C'est en effet un budget sans avenir, sans volonté, peu encourageant pour notre jeunesse et tous ceux qui l'encadrent et la forment.

Pour 1992, prochaine année olympique, tout le monde est prêt à se mobiliser, mais un budget qui ne représente que 0,20 p. 100 du budget national, qui n'augmente que de 4,01 p. 100 alors que le budget général progresse de 6,47 p. 100, c'est peu encourageant, d'autant que le F.N.D.S., cette grande illusion du monde sportif, est limité à juste titre, compte tenu de l'expérience, à 900 millions de francs.

Quand on sait que l'avenir de notre pays réside surtout dans notre jeunesse, quand on sait que le sport français est en faillite, on ne laisse pas d'être inquiet.

Faisons une analyse rapide de ce budget.

Examinons d'abord les crédits budgétaires proprement dits, puis le F.N.D.S.

Il y a quelques mesures positives : les 60 millions de francs affectés pour le développement des actions d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant dans les écoles ; l'ouverture d'une deuxième promotion pour le professorat du sport, même si l'on ne voit nulle part de créations de postes ; l'augmentation significative des interventions publiques destinées à favoriser l'action éducative et culturelle ; la lutte contre le dopage.

Par contre, nous nous interrogeons sur le chapitre 43-91, où l'augmentation de 64 millions pour les sports et les activités physiques et sportives de loisirs est absorbée par les 60 millions affectés aux actions d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant.

C'est un chapitre qui ne bouge pas, alors qu'on y trouve, entre autres, la pratique sportive locale et les actions de promotion intéressant le sport et les activités physiques et sportives de loisirs. C'est dire que c'est tout le milieu sportif de base qui est quelque peu déshérité.

Autre sujet d'inquiétude : les crédits destinés aux établissements nationaux et aux C.R.E.P.S., qui diminuent de 11 p. 100.

En ce qui concerne la jeunesse, les programmes que vous proposez continuent, voire accentuent, les actions mises en œuvre par vos prédécesseurs, ce qui prouve qu'il est possible de trouver un consensus social sur les enjeux auxquels sont confrontés les jeunes d'aujourd'hui.

Leur information, leur insertion sociale et professionnelle, leur éducation culturelle, leur ouverture sur l'Europe sont des nécessités évidentes. Tout au plus peut-on souhaiter que le Gouvernement accentue d'une manière plus sensible ses efforts dans deux directions : vers une meilleure coordination interministérielle des actions engagées et vers un développement plus substantiel des crédits.

Quant au développement de la vie associative, le temps manque pour en débattre avec le sérieux qui s'impose. Ce phénomène concerne 650 000 organisations en France, avec un pourcentage d'augmentation d'environ 8 p. 100 par an, soit 50 000 créations.

Dans une période où toutes les autres organisations sociales voient leurs effectifs diminuer, il s'agit là d'un fait de société qui mérite d'être mis en valeur et de faire l'objet d'une politique d'accompagnement vigoureuse.

Vous envisagez des programmes intéressants en matière de consultation, de promotion, d'information et de coordination. Vous prévoyez une enveloppe budgétaire supplémentaire de 6 millions de francs pour financer 100 postes Fonjep nouveaux. Tout cela est bien, mais il devient urgent de mettre en œuvre pour la vie associative un plan beaucoup plus ambitieux, à la hauteur de l'enjeu que celle-ci représente.

En effet, les grands problèmes auxquels sont confrontées les associations demeurent : la fiscalité, notamment la T.V.A. et la taxe sur les salaires ; les charges sociales des animateurs, qui constituent un frein à la transparence des rémunérations ; la presse associative, qui représente environ dix fois plus de titres que la presse commerciale, sans en avoir les facilités ; la formation des dirigeants. Le Fonds national de développement de la vie associative pose les mêmes problèmes que le Fonds national de développement du sport.

Pour le F.N.D.S., en tenant compte des déceptions passées, vous n'avez très justement inscrit qu'une recette de 900 millions de francs, 900 millions qui devraient être assurés par l'Etat.

Les comités et les clubs ne peuvent pas, ne doivent pas être bernés. Le F.N.D.S., « c'est la grande désillusion ». Les crédits affectés au sport de haut niveau paraissent identiques à ceux de 1988. Par contre, et cela est dramatique, l'aide aux sports de masse, pépinière de futurs champions, va diminuer de 110 millions. Là est le point faible de votre budget.

D'autre part, les subventions d'équipement diminuent sensiblement de 6 millions pour les équipements des associations sportives et de 27 millions pour les équipements des collectivités locales.

Quelle déception, monsieur le ministre !

Le budget est insuffisant. Même si quelques dispositions vont dans le bon sens, comme le dit M. Nelson Pailou « il ne marque aucune volonté affirmée du Gouvernement de mettre en place la politique ambitieuse que mérite le sport français ».

Avant de vous faire quelques propositions, je voudrais m'arrêter quelques instants - il faut choisir - sur le dopage, les Jeux de la francophonie et le fonctionnement du F.N.D.S.

La dopage d'abord.

Ce sont 3,5 millions qui sont affectés à la lutte contre ce fléau. C'est bien mais c'est peu. Un tel chiffre serait honorable dans un budget régional, voire départemental mais, dans le budget de votre ministère, cela fait comme qui dirait « riquiqui » !

Attention ! Pas trop de publicité en ce domaine, car cela risquerait d'avoir une action contraire à celle qui est recherchée.

Il faut, nous le pensons, surtout travailler auprès des éducateurs, des entraîneurs, des médecins, des kinésithérapeutes.

Il faut surtout protéger les jeunes.

Quant aux Jeux de la francophonie, oui, il faut les aider au maximum. Mais le chiffre de 0,5 million de francs me semble faible.

Rassurez-vous ! La francophonie - vous le savez - est un des atouts de la France.

Je m'arrêterai maintenant quelques instants sur le fonctionnement même du F.N.D.S.

Les sportifs français n'aiment pas que l'on se moque d'eux. Or le fonctionnement de cet organisme est pour beaucoup d'entre eux ridicule. On a fait miroiter aux clubs cette manne extraordinaire. Pour eux, ce n'est que le « miroir aux alouettes » !

Il y a un mécontentement profond du milieu sportif, qui se juge bafoué. A l'origine, le F.N.D.S. n'a-t-il pas été créé pour aider les clubs et les associations ? Ceux-ci doivent remplir des tas de papiers pour prétendre à ce fonds et, actuellement, en novembre 1988, beaucoup n'ont encore rien touché !

L'année 1988 n'est pas réglée, 1989 n'est pas préparée, la note d'orientation n'est pas parue.

On irait vers un décalage qui permettrait de gagner une année qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! En effet, si les demandes partent au mieux au 1^{er} trimestre 1989, après réunion des commissions régionales de concertation, le paiement aura lieu fin 1989 ou début 1990 ! Pour mémoire, rappelons que la note d'orientation pour 1988 était parue en octobre 1987.

Sachez enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, que le milieu sportif gronde car il juge que la préaffectation des crédits du F.N.D.S., en haut lieu, au niveau national, est faite d'une façon inégale qui défavorise la base. Il faudrait revoir les répartitions.

Dernière réflexion : apprenons à utiliser le sport comme vecteur économique.

Il faut, quand notre pays est représenté, éviter de « mégoter ».

J'ai eu la chance d'appartenir, avec quelques-uns d'entre nous, à la mission parlementaire aux jeux Olympiques de Séoul en votre compagnie et je voudrais, en quelques mots, vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, les sensations que j'y ai rencontrées : Bravo au club France ! Bravo à l'organisation de la mission française ! Bravo au village olympique et à l'équipe médicale qui nous a paru à la pointe du progrès ! Bravo même aux athlètes et à leurs dirigeants ! Mais zéro pour nos industriels, qui n'ont pas su profiter de cette extraordinaire porte ouverte pour tenter de pénétrer le marché coréen !

Domage, par exemple, que les délégations françaises, y compris la délégation parlementaire, aient dû circuler en véhicules sud-coréens. Des Renault avaient été demandées pour la durée des jeux ; elles ont été refusées ! Les Allemands, eux, avaient cinquante Mercedes à leur disposition, qui ont été revendues ensuite sur place.

L'ambassadeur de France n'avait même pas de crédits supplémentaires pour les réceptions indispensables à cette période olympique !

Je terminerai en formulant, au nom du groupe de l'Union du centre, quelques propositions.

Il s'agirait, premièrement, d'un doublement du budget de la jeunesse et des sports, qui passerait de 0,20 à 0,40 p. 100 du budget national, en deux ou trois ans, l'augmentation portant essentiellement sur les titres IV, V et VI.

La jeunesse et les sports est pour nous une priorité absolue. Ce que M. Lang a obtenu dès 1981, ne pourriez-vous pas y prétendre ? N'y a-t-il pas urgence ? Avouez que 0,85 p. 100 pour la culture et 0,40 p. 100 pour le sport seraient plus conformes, avouez-le, à la logique, même si le Président de la République penche davantage vers les préoccupations spirituelles et culturelles que sportives.

M. Jean Auroux. Ce n'est pas vrai !

M. Edouard Landrain. Que l'on n'oublie pas que la France aura 60 millions d'habitants en 2010 et que sa jeunesse sera la plus forte d'Europe !

Deuxièmement, le F.N.D.S. devrait être garanti, quelles que soient les recettes : 900 millions de francs assurés, la différence négative étant comblée par l'Etat. Le monde sportif apprécierait.

Troisièmement, le bénévolat, richesse du monde sportif, devrait être protégé et valorisé : assurances, fiscalité, accueil, crédits d'heures pour les responsables élus. Sans les bénévoles, le sport français n'existerait pas !

Quatrièmement, la réforme de la fiscalité applicable au monde sportif et associatif devrait être mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'U.R.S.S.A.F. et la T.V.A., en commençant - pourquoi pas ? - par un moratoire pour les problèmes existants.

Cinquièmement, l'Etat devrait systématiquement participer au financement de tous les équipements sportifs attenants aux écoles.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, le sport de haut niveau est de la responsabilité de l'Etat. C'est à celui-ci de fournir les moyens du succès. De même, il appartient à l'Etat de prendre en compte l'avenir des athlètes et des entraîneurs et de prévoir une impulsion sociale à la faveur des sacrifices consentis. Vous l'avez écrit, monsieur le secrétaire d'Etat, et, avec vous, nous l'affirmons !

Alors, peut-être tranquilisés sur tous ces points, nous pourrions un jour voter le budget de votre ministère. Aujourd'hui, malheureusement, nous le jugeons très insuffisant.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous saluons vos ambitions pour la jeunesse et les sports, mais vos amis ne vous en donnent pas les moyens. On mesure, dit-on, la crédibilité d'un ministre à la capacité qu'il a de se faire entendre et d'obtenir des crédits budgétaires suffisants. M. Lang, nous l'avons vu, en est un bon exemple.

Votre passé, vos ambitions, votre remarquable connaissance du monde sportif, vos déclarations, tout montre à l'évidence que vous êtes crédible. Si l'on ne vous donne pas les moyens que vous sollicitez, c'est peut-être parce que c'est à la jeunesse et aux sports que le Gouvernement n'accorde pas une totale crédibilité !

Dans ces conditions, ne soyez pas surpris que le groupe de l'Union du centre ne vote pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc, pour cinq minutes.

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en cinq minutes je ne reprendrai pas l'analyse des chiffres de ce budget, qui comporte des éléments positifs - tels que les 6,1 millions de francs pour l'aménagement du temps scolaire. Sur d'autres points, il présente de graves lacunes.

Ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai qu'une ambition : vous aider à gagner la bataille pour le sport.

Nous devons, nous, parlementaires, vous permettre d'« arracher », à l'issue d'arbitrages difficiles, une rallonge pour vos crédits et avancer des propositions pour que, à un moment privilégié dans la vie de notre pays, on se lance résolument dans une politique sportive nouvelle.

Qui, moment privilégié grâce aux efforts des athlètes et à ceux du mouvement sportif dans son ensemble ! Permettez-moi de féliciter ici le Comité national olympique, son président et tous ses membres. Grâce aux efforts de votre prédécesseur et aux vôtres, la France a tenu son rang à Séoul : neuvième de l'ensemble des pays, deuxième de la Communauté.

Je me félicite que la région Languedoc-Roussillon ait pu contribuer à la présence française en participant au Club France.

Mais nous sommes aussi à la veille d'autres temps forts pour la France et pour l'Europe : nous aurons en 1992, pour la première fois, un espace unique européen qui, partant d'Albertville - n'est-ce pas, monsieur Barnier ? - et de la Savoie, allant jusqu'à la Catalogne en passant par le Languedoc-Roussillon, sera le centre mondial du sport vers lequel tous les projecteurs du monde seront braqués.

Il faut préparer la jeunesse française, créer un élan très fort pour que 1992 connaisse l'aboutissement d'un mouvement qui donnera incontestablement une dimension nouvelle au sport en France.

Permettez-moi de vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'appui que vous nous avez apporté, même si j'ai un peu regretté que vous ne puissiez venir à Athènes. Permettez-moi aussi de remercier votre prédécesseur, M. Bergelin, qui nous avait épaulés, ainsi que le Comité national olympique et son président, M. Paillou. En effet, en 1993, pour la première fois, à l'initiative de la région Languedoc-Roussillon et de la ville d'Agde, la France organisera les Jeux méditerranéens. Elle répondra à l'attente, parfois un peu angossée, de l'ensemble de ces dix-huit pays qui sont regroupés dans le Comité international des Jeux méditerranéens, présidé par un Français auquel je tiens à rendre hommage, M. Collard.

La France montrera à ces pays méditerranéens que nous nous intéressons à eux-mêmes, que nous participons pleinement à ce qui est non seulement une grande rencontre sportive internationale, mais aussi une rencontre culturelle.

Il faut préparer 1992 et 1993. Ce n'est pas votre volonté que nous mettons en doute car nous la connaissons et nous l'apprécions, monsieur le secrétaire d'Etat. Ce n'est pas non plus votre qualité que nous contestons. Votre volonté, c'était celle qu'avait aussi votre prédécesseur. Mais nous constatons que, quelle que soit la volonté des ministres, les arbitrages gouvernementaux ne se font pas suffisamment en faveur du sport, et cela n'est pas nouveau.

Pour faire face à cette situation, on a créé des moyens extra-budgétaires, notamment avec le fonds national de développement du sport. C'est un élément positif, mais ce n'est pas suffisant et peut-être faut-il contribuer à ce que ces crédits puissent, par le vote de telle ou telle modification, être relativement augmentés.

En refusant votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous aidons car si votre budget est voté, c'est foutu - pardonnez-moi cette expression. Si votre budget n'est pas adopté ou si vous en demandez la réserve, vous aurez la possibilité de négocier auprès du ministre des finances ou du Premier ministre en arguant du fait que les parlementaires veulent qu'un effort soit accompli.

Je vais vous faire une proposition concrète.

Pour ma part, je pense qu'il est fort dommage que, dans le cadre de la décentralisation, le problème du sport n'ait pas été pris en compte. Je peux dire ici, et je crois que j'en ai donné l'exemple en tant que président de la région Languedoc-Roussillon, qu'une forte volonté est en train d'apparaître, laquelle se manifeste dans les communes, dans les départements et dans les régions.

Je vous suggère donc, monsieur le secrétaire d'Etat, d'obtenir du Gouvernement - et c'est possible - une rallonge de 200 millions de francs que vous contractualiserez dans le cadre de la première année du contrat du plan, c'est-à-dire 1989. Et je puis vous assurer que vous doublerez ces crédits grâce aux conventions ou aux contrats que vous pourrez signer avec les différentes collectivités locales.

Ce n'est qu'alors qu'une étape nouvelle sera franchie. Ce n'est qu'alors que l'on pourra démontrer, autrement que dans les discours, que le sport est le moyen de permettre l'épanouissement individuel et même l'épanouissement collectif.

Au moment où l'on s'interroge sur l'avenir de notre jeunesse, il importe de savoir la mobiliser sur un dessein. Les circonstances dans le temps, la volonté du mouvement sportif, le dévouement des uns et des autres nous permettent de proposer un dessein fort à la jeunesse de ce pays. Il n'est pas possible de construire une réelle personnalité sans développement sportif, facteur d'épanouissement pour l'individu. Il n'est pas possible de bâtir des communautés vraies, c'est-à-dire de susciter un épanouissement collectif réel sans effort réalisé dans le domaine sportif.

Le sport, facteur d'épanouissement, est aussi un facteur de développement du tourisme, lequel conditionne l'aménagement du territoire et la vie de bien des régions françaises.

Il y a là une chance, un atout, qu'il faut saisir.

Vous avez d'ailleurs la qualité nécessaire pour faire passer ce message.

Nous vous demandons donc de réserver vos crédits et de faire valoir au Premier ministre et au ministre des finances qu'on ne peut en rester à 0,20 p. 100 du budget national, qu'une augmentation importante s'impose même si des éléments positifs peuvent déjà être repérés.

En effet, vous savez très bien que vous ne pourrez faire face à votre ambition. Nous partageons avec vous une ambition très forte pour la France. Eh bien ! Mobilisons-nous pour que celle-ci se traduise dans les crédits de votre secrétariat d'Etat dès 1989. Mobilisons toutes les forces des collectivités locales pour créer ce grand mouvement qui nous préparera à l'année olympique de 1992 et à l'année méditerranéenne de 1993 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau, pour vingt minutes.

M. Alain Barrau. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec une progression de 4 p. 100 de ses crédits par rapport à l'année 1988, et un effort tout particulier en faveur des crédits d'intervention publique, le projet de budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports qui nous est présenté porte un coup d'arrêt à la dérive que nous avons condamnée au cours des

deux dernières années. Il se veut le signe d'une évolution positive qu'il faudra amplifier dans les années à venir de manière à réparer les graves préjudices causés par la politique d'abandon du gouvernement précédent en ce domaine. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Blanc. Oh non !

M. Michel Barnier. Ah, non monsieur Barrau, ce type de discours est fini ! Les gens en ont ras le bol !

M. Alain Barrau. Politique d'abandon, disais-je monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, et il ne s'agit malheureusement pas d'une figure de style, mais de la dure réalité qu'ont ressentie le mouvement sportif comme les associations de jeunesse et d'éducation populaire ces deux dernières années.

Faut-il rappeler, en effet, le mirage du milliard du fonds national du développement du sport dont l'illusion a été entretenue, contre l'avis général - le comité national olympique et sportif français en a justement dénoncé les conséquences ?

Faut-il rappeler également le plafonnement des recettes du F.N.D.S. opéré en 1986, par la loi de finances rectificative, et la taxation des gains du loto sportif, qui ont eu l'effet que nous connaissons sur les enjeux ?

Faut-il rappeler encore le recours systématique au F.N.D.S., pour tâcher de dissimuler la carence de l'Etat en matière de politique sportive, et l'extension de la politique de débudgétisation des charges ?

Faut-il rappeler, en outre, l'étouffement des associations de jeunesse et d'éducation populaire à cause d'une réduction drastique des subventions, de la suppression de plusieurs centaines de postes FONJEP et la diminution de la part de l'Etat à leur financement ?

Enfin, faut-il rappeler l'effacement de toute ambition en matière de coordination interministérielle de la politique de la jeunesse et la disparition de grands programmes en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes - programmes de jeunes volontaires, fonds d'initiatives jeunes ?

Je limiterai là ces rappels. Encore aurais-je dû évoquer la disparition de l'éducation populaire ou l'absence de toute mesure, notamment fiscale, en faveur de la promotion de la vie associative.

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, témoigne donc d'une volonté politique de donner un coup d'arrêt à la dégradation que nous avons connue, en particulier ces deux dernières années. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que votre budget était attendu avec espoir par l'ensemble du mouvement associatif et sportif de notre pays. Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports est, aujourd'hui, rattaché au ministère de l'éducation nationale : ce n'est certes pas la première fois dans son histoire, mais alors que le Gouvernement a entrepris de mettre en œuvre l'engagement du Président de la République, qui a tenu à placer l'éducation nationale au premier plan des priorités, comment ne pas voir dans cette nouvelle organisation le signe que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports va voir désormais sa place reconnue et son action amplifiée pour répondre, avec des moyens mieux adaptés et plus importants, aux besoins et aux aspirations des jeunes ?

A cet égard, la participation de votre secrétariat d'Etat à l'élaboration de la loi d'orientation de l'éducation nationale et sa prise en compte budgétaire dans une perspective pluriannuelle devraient assurer des progrès significatifs qui n'ont pu être accomplis au cours des années passées.

Coup d'arrêt à la dégradation, mesures nouvelles marquant la volonté de redonner à la jeunesse et aux sports une meilleure place, ce projet de budget doit être nécessairement considéré, en raison du contexte de son élaboration, comme un budget de transition. On le mesure bien en matière sportive : deux dispositions particulièrement significatives y sont prévues.

Ainsi, les prévisions de recettes du F.N.D.S. pour 1989 s'élèvent à 900 millions de francs, contre une prévision théorique, dont j'ai parlé précédemment, de plus d'un milliard en 1988. Cette « opération-vérité » a été appréciée par le mouvement sportif car, comme le déclarait Nelson Paillou, « il ne servirait à rien sinon à faire naître des illusions, de prévoir plus d'un milliard de ressources que les recettes réelles du Loto sportif ne permettraient pas d'atteindre ».

Selon les prévisions les plus sérieuses, l'objectif des 900 millions de francs de recettes maintenant envisagé devrait pouvoir être atteint, surtout si l'amélioration du Loto sportif, manifeste depuis que la forme en a été modifiée, se confirme.

« Opération-vérité » pour le F.N.D.S. mais aussi coup d'arrêt à la débudgétisation : en effet, les crédits prévus pour l'aménagement des rythmes de la vie des enfants des écoles élémentaires et maternelles sont cette année inscrits au titre IV, article 40, chapitre 43-91, à hauteur de 60 millions de francs alors que, l'an passé, les 70 millions de francs correspondants aux contrats bleus avaient été prélevés sur le F.N.D.S. La circulaire Jospin-Bambuck, du 2 août 1988, a donné une impulsion nouvelle, je le rappelle, au développement des initiatives visant à aménager les rythmes scolaires des enfants, qui seront désormais davantage centrés sur l'école - on pourra aussi y associer plus directement les enfants. Deux millions d'enfants sont concernés par ces mesures.

Enfin 3 millions et demi de francs figurent à l'article 60, au titre de l'intensification de la lutte contre le dopage. Dès lors, dans leur ensemble, les crédits pour les actions en faveur du sport et des activités physiques et sportives sont en hausse de 44,60 p. 100.

S'agissant du dopage, les récents événements qui ont assombri les jeux Olympiques de Séoul devraient conduire notre assemblée à se retrouver unanime, j'en suis certain, lorsqu'elle examinera le projet de loi, que le Gouvernement vient de déposer sur le bureau du Sénat, contre le dopage qui, nous le savons tous, contrarie l'épanouissement physique et moral de l'homme et compromet le caractère équitable et loyal des compétitions et manifestations sportives, tout en comportant, nous le savons hélas ! également par des exemples récents, des conséquences nocives pour la santé des athlètes qui se laissent aller à des pratiques de ce type.

La politique en faveur de la jeunesse et de la vie associative, victime des coupes claires opérées dans les deux précédents budgets, voit sa situation s'améliorer de manière certes sensible, encore que l'effort accompli demeure insuffisant par rapport au retard accumulé et aux besoins exprimés. Le Gouvernement, répondant à l'attente de l'ensemble du mouvement associatif, a prévu, au cours de la première partie de la loi de finances, deux dispositions relatives à la taxe sur les salaires. Je voudrais les souligner ici.

L'indexation des tranches du barème de la taxe sur les salaires, dont la dernière modification remonte à plus de dix ans, était réclamée par les associations. Celles-ci, alors qu'elles avaient pris une part importante à la politique de création d'emplois, se voyaient toujours pénalisées par une fiscalité injuste. L'indexation de 2,6 p. 100 coûtera environ 330 millions de francs au budget de l'Etat.

En outre, l'abattement de la taxe sur les salaires, créé en 1983, à hauteur de 3 000 francs, puis porté à 4 500 francs en 1986, à 6 000 francs en 1987 et bientôt à 8 000 francs, à partir du 1^{er} janvier 1989, coûtera 124 millions de francs au budget de l'Etat. Je tiens à souligner son importance.

Au-delà des mesures générales concernant l'ensemble du mouvement associatif, les actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative connaissent une relative amélioration qui demeure néanmoins à mes yeux insuffisante.

Dans le projet de budget qui nous est présenté, les crédits d'intervention en faveur de la jeunesse et de la vie associative augmentent de 17 p. 100. Loisirs quotidiens des jeunes, insertion sociale et professionnelle, information des jeunes et formation des animateurs, apparaissent dans ce contexte comme des priorités affirmées.

C'est un signe encourageant dont il faudra confirmer le sens dès la préparation de la prochaine loi de finances, faute de quoi la politique de la jeunesse que nous souhaitons voir se mettre en place ne pourra pas se développer dès l'année prochaine.

Le Gouvernement a fixé comme priorité à son action l'éducation et la formation des jeunes, l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne dans les villes, la lutte contre les exclusions sociales et la création d'un revenu minimum d'insertion. Pour mettre en œuvre ces mesures nouvelles, favoriser la mise en place de ces dispositifs et conduire ces actions, le rôle des associations, dans leur diversité et leur pluralisme, sera de nouveau déterminant.

Comme le rappelaient récemment les principales associations françaises, le mouvement associatif a depuis longtemps fait la preuve de sa capacité à relever les défis lancés par

l'évolution de la société, à trouver des réponses originales pour développer les solidarités, faire prévaloir l'esprit de justice, défendre les droits des minorités et donner à chacun les moyens de s'approprier sa vie quotidienne dans le domaine du logement, du cadre de vie, de l'éducation permanente, de la santé, du sport et des loisirs.

Pour permettre au mouvement associatif de rétablir sa capacité d'intervention, fragilisée, comme j'ai essayé de le montrer, il faut que nous puissions intervenir dans les budgets, en particulier dans celui de la jeunesse et des sports, pour que le rôle des associations soit pris en compte et rétablies les subventions correspondantes.

Deux autres actions doivent nous permettre d'aller vers une solution : le développement de la concertation et l'élaboration de mécanismes pluriannuels dans les relations entre les pouvoirs publics et les associations.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de budget que vous nous présentez traduit une évolution significative et positive. Quant à moi, je puis souhaiter que deux majorations marquent, à l'occasion de ce débat budgétaire, la volonté de l'Assemblée, qui, je l'espère, sera unanime, et du Gouvernement pour aller dans le sens d'un budget correspondant mieux aux attentes du monde sportif et du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Ces deux augmentations, je me suis permis de les évoquer en termes chiffrés mais non pas en citant des chiffres manifestement inapplicables dans ce contexte budgétaire : les deux chiffres que j'avance peuvent correspondre à une réalité admise et bien perçue par l'ensemble des associations et l'ensemble du monde sportif, en tout cas comme un premier pas.

D'une part, 15 millions de plus pour le secteur sportif devraient permettre de répondre mieux aux attentes, en particulier en ce qui concerne le sport de masse.

D'autre part, 16 millions devraient aller au secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, et il faudrait essayer de ventiler ainsi le montant : 10 millions pour les fédérations nationales d'associations de la jeunesse et d'éducation populaire et 6 millions pour les postes FONJEP.

Cet effort est très raisonnable : il doit être porté par l'ensemble de la représentation nationale. Je pense qu'ainsi nous pourrions aller vers une acceptation de ce budget de la jeunesse et des sports qui, représentant un pas positif pour redresser une situation défavorable dans le passé, nous permettra de préparer l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi, pour dix minutes.

M. Christian Estrosi. Monsieur le secrétaire d'Etat, le grand champion que vous êtes ne peut ignorer que le sport c'est le souffle, le dynamisme, la vigueur, le dépassement de soi, la quête de la performance et la victoire.

Or le projet de budget que vous nous présentez manque singulièrement de tonus. En d'autres termes, qu'utiliserait volontiers M. le président de l'Assemblée nationale, on n'y perçoit pas de « grand dessein ».

M. le président. Je transmettrai, monsieur Estrosi. *(Sourires.)*

M. Christian Estrosi. Je vous en remercie, monsieur le président.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, manifeste une absence totale de réflexion sur le rôle du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. En effet, il y a deux ministres des sports au Gouvernement et j'aurais d'ailleurs souhaité voir à vos côtés, au banc du Gouvernement, M. Jospin. Bien qu'il soit votre ministre de tutelle, le budget de la jeunesse et des sports ne semble pas le passionner particulièrement. Deux ministres pour ce budget, mais aucune politique ! Pour notre part nous aurions préféré un seul ministre, mais au service d'une véritable ambition...

Alors que dans un contexte général de laxisme budgétaire, intitulé démagogiquement « réhabilitation de la dépense publique », le budget de l'Etat augmentera l'année prochaine de près de 6 p. 100, et le budget de la jeunesse et des sports ne progressera, lui, que de 4 p. 100.

De plus, priorité interne est donnée au secteur de l'éducation populaire au détriment de celui du sport.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler, en comparaison, le taux d'augmentation des crédits affectés à la culture ou à l'éducation nationale : mais cela signifie que la stabilisation

de la part des sports dans le budget général obtenue par le Gouvernement de Jacques Chirac ne pourra être maintenue. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Bapt. *rapporteur spécial.* Oh ! Non !

M. Christian Estrozi. Nos craintes sont grandes, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette reprise de la régression des crédits sportifs n'aboutisse aux mêmes résultats qu'entre 1981 à 1986, où le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports perdait pratiquement le cinquième de sa capacité financière.

Bref, après avoir promis en 1981 le 1 p. 100 du budget général de l'Etat pour le sport, les socialistes nous accordent aujourd'hui 1 p. 100... mais du budget de l'éducation nationale ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Calmat. Mais c'est ridicule ! Vous dites n'importe quoi !

M. Christian Estrozi. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget est indigne des ambitions de la France selon le titre même d'un document du comité national olympique et sportif français. Tous les responsables sportifs français dénoncent d'ailleurs, en des termes très vifs, la médiocrité financière de ce budget et plus encore, l'absence d'idée directrice.

Vous avez hérité d'un département ministériel qui marchait bien. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Néri. A reculons ?

M. Julien Dray. On ne savait même pas qu'il existait !

M. Christian Estrozi. Il est dommage, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'ayez pas su prendre le relais ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Julien Dray. On ne savait même pas qui était le ministre, M. Fantomas ?

M. Christian Estrozi. Monsieur le secrétaire d'Etat, deux chiffres trahissent votre méconnaissance des besoins réels du sport français.

D'abord, moins 30 p. 100 pour les subventions d'investissement accordées par l'Etat aux collectivités locales ou aux associations.

En clair, cette réduction signifie que l'Etat se décharge totalement sur les collectivités locales de son rôle d'investisseur dans les équipements sportifs. Or, sans investissements, sans infrastructures, sans équipements, il ne peut y avoir d'activités sportives, qu'il s'agisse de sport de haut niveau ou du sport de masse !

Dans ces conditions, on peut être inquiet au sujet de la bonne organisation par la France des grandes manifestations sportives à venir. Je pense notamment aux Jeux olympiques d'Albertville en 1992, à la coupe du monde de rugby en 1991 et, en juin, aux Jeux méditerranéens.

Cet abandon d'une responsabilité essentielle et incontestée de l'Etat n'est pas convenable.

Responsable des sports dans une grande ville, je peux vous dire que l'attente des populations, en termes d'équipements sportifs, est de plus en plus pressante et légitime : si les collectivités locales, doivent y répondre, en aucun cas elles ne peuvent et elles ne doivent le faire seules.

Le sport remplit aujourd'hui une mission sociale majeure, notamment dans la lutte contre la délinquance et la toxicomanie. Sacrifier les équipements, diminuer l'aide apportée aux collectivités locales, c'est lézarder les fondations du sport français.

Voici un autre chiffre significatif : moins 111,5 millions de francs pour l'aide au sport de masse, en provenance du F.N.D.S. Là aussi, vous portez un coup très dur à un élément vital du sport, le tissu associatif et fédératif. Comment prétendre conduire une bonne politique sportive lorsqu'on entrave l'activité des éléments moteurs du sport en France, même si ce ne sont pas les plus médiatiques, à savoir : les équipements et les club ?

Certains ont voulu opposer cet abandon du sport de masse à une priorité que vous auriez conférée au sport de haut niveau. Pour ce domaine, les résultats en tous points encourageants des jeux de Séoul démontrent que l'action globale en faveur des athlètes de haut niveau conduite par le gouvernement de Jacques Chirac a porté ses fruits.

A cet égard, la préparation des jeux Olympiques de 1992 devrait dès maintenant constituer une priorité absolue.

Mieux que personne, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, la préparation olympique est un travail exigeant moyens, ténacité et surtout durée. La France ne peut se permettre de manquer les rendez-vous de 1992.

Mais, là encore, on ne peut être que déçu et inquiet. Déçu face à la faiblesse des moyens mis à la disposition du sport de haut niveau : en effet, l'aide au sport de haut niveau en provenance du F.N.D.S. diminue de 13 millions de francs. Pis, nous sommes inquiets quant à vos intentions concernant la direction de la préparation olympique. Après avoir envisagé sa suppression, à Séoul, vous prétendez maintenant vouloir la maintenir. Mais aujourd'hui la D.P.O. ne fonctionne plus, elle n'a plus d'activité.

Or cette structure mise en place conjointement par M. Paillou, président du comité national olympique et sportif français, et par votre prédécesseur, a fait un travail extraordinaire, reconnu par tous. Les seize médaillés français de Séoul sont le vibrant témoignage de l'efficacité de cette équipe de trois techniciens de haut niveau - vous l'avez sûrement constaté sur place pendant les trois semaines que vous y avez passées.

De même, l'indispensable autonomie des fédérations est aujourd'hui remise en cause par le retard du versement des subventions du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. La plupart des fédérations sont aujourd'hui en état de cessation de paiement, du fait du non-respect de la parole donnée *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Laurent Cathala. Mais non !

M. Christian Estrozi. ... car à peine la moitié des subventions prévues...

M. Laurent Cathala. Et la surévaluation des recettes du F.N.D.S. par M. Bergelin ?

Vous dites n'importe quoi !

M. Christian Estrozi ... aura été versée en novembre.

M. Laurent Cathala. Le milliard du F.N.D.S. !

M. le président. Mes chers collègues, laissez l'orateur s'exprimer !

Veuillez poursuivre, monsieur Estrozi.

M. Christian Estrozi. En 1987, le ministre du budget de l'époque avait accordé à votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, l'autorisation de verser aux fédérations 80 p. 100 de leur dotation dès le mois de juillet.

Pourquoi le nouveau Gouvernement n'a-t-il pas reconduit cette mesure ?

Cette situation détestable explique l'extrême morosité, voire la colère justifiée qui règne maintenant dans les fédérations. Cette morosité se retrouvant au niveau des cadres techniques, plusieurs fédérations sont dépourvues de D.T.N.

Bref, l'abandon du secteur de l'équipement, la disgrâce du sport de masse et les tergiversations quant au sport de haut niveau hypothéquant l'avenir olympique de 1992, caractérisent votre budget.

Malgré tout, certaines dispositions paraissent positives, mais elles méritent un examen attentif.

Certes, vous consacrez 3,5 millions de francs à la lutte anti-dopage. Cette mesure est justifiée, comme est justifié le fait que vous ayez repris à votre compte, à un moment médiatique opportun, le projet de loi déposé à l'Assemblée nationale, en décembre 1987, par Christian Bergelin.

Nous vous soutiendrons dans cette action, tout en souhaitant que la réglementation anti-dopage prenne un caractère plus européen, sous la forme, par exemple, d'une directive harmonisant les règles de contrôle et les sanctions au sein de la Communauté européenne. Mais, d'un autre côté, que représentent 3,5 millions de francs quand on sait qu'un contrôle anti-dopage coûte 500 francs ? Presque rien, monsieur le secrétaire d'Etat. Là également, les actes ne suivent pas les bonnes paroles.

Vous consacrez également 60 millions de francs supplémentaires au développement du sport et des activités physiques, destinés à l'aménagement des rythmes extra-scolaires. Cela serait très bien si en contrepartie vous ne supprimiez pas 70 millions de francs de dépenses en faveur de ces mêmes rythmes extrascolaires en provenance du F.N.D.S. Ces crédits, qui seront donc en diminution en 1989 malgré cet

artifice comptable, étaient destinés à financer les contrats bleus, contrats qui ont connu un succès exceptionnel en 1987 et en 1988.

M. Alain Calmat. Vous n'êtes pas malade, non ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Estrosi. Ils ont permis la signature de 3 000 contrats concernant 3 300 communes,...

M. Alain Calmat. N'importe quoi !

M. Christian Estrosi. ... avec la participation de 14 000 clubs sportifs ou sections de clubs, au bénéfice d'un million d'enfants appartenant au secteur primaire.

M. Alain Calmat. Bien sûr ! Une heure par semaine !

M. le président. Monsieur Calmat, calmez-vous !

M. Christian Estrosi. Leur « rôle » en effet répond parfaitement à la mission sociale du sport évoquée précédemment.

En ce début d'année scolaire 1988-1989, les maires des communes qui ont signé ces contrats ont appris que cet effort de l'Etat était en réduction de 25 p. 100 et qu'il serait de nouveau diminué au cours des années à venir. Cela traduit l'intention, que l'on perçoit sous vos propos rassurants, de « casser » véritablement les contrats bleus.

Monsieur le secrétaire d'Etat, on ne change pas une formule qui réussit, fût-elle le résultat de la politique d'un gouvernement que l'on a combattu. (*Exclamations sur le banc du groupe socialiste.*) Il est de l'intérêt des enfants, du sport en général que les contrats bleus soient maintenus, d'autant que les formules de substitution proposées ne marquent aucun progrès, au contraire.

M. Alain Calmat. N'importe quoi !

M. Christian Estrosi. Nous avons avancé concrètement et de manière pragmatique. Vous vous contentez d'une circulaire !

Certains avaient pu espérer que le rattachement du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports au ministère de l'éducation nationale permettrait d'associer le sport à la priorité affichée en faveur de l'éducation nationale.

M. Alain Calmat. Qu'est-ce, que vous avez fait avant 1981 ?

M. Guy Druet. Il y avait Soisson avant 1981 !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme.

M. Christian Estrosi. Il n'en est rien, et ce aussi bien en matière financière qu'en matière d'aménagement des rythmes scolaires pour le développement de la pratique du sport.

Je ne doute pas de votre bonne volonté, mais ce dossier n'est vraiment pas défendu par votre ministre de tutelle. Le Gouvernement n'a donc pas évalué à sa juste place les dimensions sociales et économiques du sport.

Saura-t-il reconnaître au moins aux athlètes de haut niveau la dimension de leur engagement ? Sur ce sujet, je déposerai prochainement une proposition de loi tendant à favoriser davantage l'environnement des athlètes dans le cadre d'un partenariat associant toutes les parties, publiques et privées, intéressées. L'heure est à la conjonction des forces et non pas à la dispersion des moyens.

Vous ne serez pas étonné, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe du Rassemblement pour la République ne vote pas votre projet de budget.

M. Alain Calmat. Oh non ! On n'est pas du tout étonné !

M. Christian Estrosi. Il le fera avec regret, car nous savons que vous êtes un grand champion et que vous avez beaucoup donné pour le sport français.

Nous connaissons par ailleurs les difficultés qui sont les vôtres au sein de votre équipe et nous savons que certains de vos amis ne vous facilitent pas particulièrement la tâche.

M. Laurent Cuthala. Des notes !

Mme Marie-France Lecuir. Larmes de crocodile !

M. Christian Estrosi. Monsieur le secrétaire d'Etat, même si cela n'est pas de votre fait, ce budget est mauvais et la première victime en est le sport français tout entier.

Où se trouve cette politique sportive aux objectifs ambitieux que vous nous promettiez, il y a encore peu, monsieur le secrétaire d'Etat ? Certainement pas dans ce budget !

(*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais, en premier lieu, excuser M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour son absence aujourd'hui. Il était retenu par d'autres tâches aussi importantes que celle qui consiste à venir me soutenir dans cette épreuve dont je mesure l'extrême difficulté après tout ce que je viens d'entendre. On ne peut pas, en effet, en si peu de temps, dire autant de contrevérités, tenir des propos aussi démagogiques. J'aurais l'occasion d'y revenir, monsieur Estrosi, à propos de la politique sportive que j'entends mener et qui existe et bel et bien.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de présenter devant vous les orientations budgétaires du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

Je tiens à profiter de cette occasion pour vous indiquer quelles sont les grandes lignes de la politique que j'entends mener, en accord avec M. le ministre d'Etat, M. Lionel Jospin.

Avant même le débat que nous allons avoir ce matin, il a déjà été beaucoup dit et beaucoup écrit sur le budget pour 1989 de la jeunesse et des sports.

Mais cela n'a pas toujours été fait avec l'objectivité et la rigueur que requiert une analyse impartiale, et j'ai surtout observé que ceux qui s'exprimaient sur ce sujet ne comparaient pas, le plus souvent, des choses comparables, ce qui, bien entendu, interdit toute appréciation objective et nuit donc à la clarté des argumentations.

Je souhaiterais donc y remédier et rappeler rapidement l'évolution des moyens, dont a disposé le secrétariat d'Etat ces dernières années, en insistant sur la façon dont certains de ces crédits ont été gérés avant que je prenne mes fonctions.

Il ne peut en effet y avoir d'analyses - et de comparaisons - sérieuses si on ne rappelle pas d'abord quel a été le contexte des budgets de 1987 et 1988. Bien entendu, il faut aussi évoquer les silences dissimulateurs qui ont trop souvent accompagné leur présentation devant vous.

D'abord, il faut rappeler, sans esprit de polémique que, de 1981 à 1986, les crédits d'intervention de la jeunesse et de l'éducation populaire avaient augmenté de 65 p. 100 en francs courants et de 20 p. 100 en francs constants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quant au domaine du sport, au cours de la même période, les ressources du F.N.D.S. étaient passées de 257 à 600 millions de francs.

A l'inverse, les budgets de 1987 et 1988 ont marqué, eux, le désengagement de l'Etat, avec une baisse de 30 p. 100 pour le sport et de 20 p. 100 pour les associations.

En outre, chacun sait maintenant que les ressources du F.N.D.S. ont été largement et fictivement surévaluées en 1988...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tout à fait !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... et, ce qui est plus grave, que des engagements ont été pris et des décisions notifiées sur la base de recettes aléatoires.

Dans ces conditions, comme vous le savez également, la gestion 1988 du F.N.D.S. est catastrophique...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Exactement !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... et j'aurai l'occasion d'y revenir.

M. Alain Calmat. Voilà une bonne parole !

M. Guy Druet. La France était en faillite en 1986 et, quand vous êtes revenus, il y avait 40 milliards de francs d'excédent. Il ne faut pas rigoler ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ne dites pas n'importe quoi, monsieur Druet !

M. le président. Poursuivez, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Le projet de budget pour 1989 que je vous propose au nom du Gouvernement marque à cet égard une rupture complète avec les deux précédents :

Rupture avec les suppressions d'emplois, malgré les difficultés de la conjoncture budgétaire générale, grâce au rattachement du secrétariat d'Etat à l'Education nationale ;

Rupture avec la diminution continue des crédits d'intervention, qui avait tourné à l'hémorragie ces derniers temps ;

Rupture avec le désengagement de l'Etat et le transfert sur le F.N.D.S. d'activités financées traditionnellement sur des crédits budgétaires.

Je souhaite d'ailleurs que 1989 soit à cet égard une étape qui permette, après réflexion entre tous les partenaires, de clarifier la nature même des interventions budgétaires et extra-budgétaires.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Mais, dès maintenant, des mesures nouvelles et significatives, que je détaillerai tout à l'heure, figurent à ce projet de budget, qui s'élève à 2 308 millions.

Les dépenses ordinaires passent de 2 070 millions à 2 178 millions, soit une augmentation de 5,27 p. 100.

Les dépenses en capital passent de 149,30 millions à 129,40 millions pour les crédits de paiement, et croissent de 128 à 149 millions pour les autorisations de programme.

Ces chiffres appellent deux remarques :

En premier lieu, la progression globale de 4,02 p.100, nettement supérieure à la hausse des prix prévisible, témoigne du large effort consenti pour le secrétariat d'Etat à la suite de son rattachement à l'éducation nationale.

En second lieu, cette augmentation recouvre en fait une double réalité :

D'abord, le ralentissement de la progression des crédits de fonctionnement conformément à la volonté gouvernementale de maîtriser les dépenses courantes des administrations.

Ensuite, une priorité marquée pour les politiques d'intervention du ministère, puisque les crédits du titre IV progressent globalement de 17 p. 100.

Cette priorité répond aux grandes orientations de la politique que je souhaite mettre en œuvre pour la jeunesse, la vie associative et l'éducation populaire, à la veille de la célébration du bicentenaire de la Révolution française et à quatre ans seulement de l'ouverture européenne.

Ces deux échéances n'ont à première vue que peu de rapports entre elles.

Il y a pourtant, entre le souffle révolutionnaire et la perspective de l'ouverture de 1992, plusieurs points communs : une même exigence d'action, un même esprit de conquête, une même lutte quotidienne pour défricher de nouveaux espaces de liberté, une même volonté de se découvrir et de se respecter mutuellement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le rôle de la jeunesse est à cet égard essentiel, et il faut lui permettre d'assumer pleinement son rôle social en favorisant la citoyenneté des jeunes.

L'apprentissage de la vie en société n'a jamais été aussi difficile et aussi nécessaire pour un jeune ; il n'a non plus jamais été autant revendiqué qu'aujourd'hui.

Pour y parvenir, le jeune de 1989 doit être avant tout un citoyen actif, à même de réaliser ses aspirations les plus profondes, qui sont liées à une double exigence d'épanouissement personnel et d'engagement social, dans ce cadre nouveau qui a pour nom l'Europe : je vais donc mettre en œuvre un ensemble de programmes qui répondent à ce double objectif, avec en perspective la découverte d'un nouveau territoire : l'Europe.

Dans ce dispositif, les associations doivent jouer le rôle irremplaçable qui est le leur. Et l'Etat se doit donc de reconnaître leur importance dans la vie sociale, civique et culturelle.

En étroite concertation avec les autres départements ministériels intéressés et le conseil national de la vie associative, j'ai donc proposé trois orientations : améliorer le dialogue avec les pouvoirs publics en prenant deux types de dispositions qui doivent y contribuer : le renforcement des dispositifs consultatifs, d'une part, la clarification des modes de relation entre l'Etat et les associations, d'autre part ; permettre aux associations d'assurer la dimension économique

de leur rôle social en développant les instruments d'aide à la gestion offerts à leurs dirigeants ; préparer les associations à vivre à l'heure européenne en systématisant la connaissance des législations et en développant les échanges entre les réseaux associatifs.

Pour chacune de ces actions, des mesures nouvelles ont été prévues. Les crédits du chapitre 43-90 connaîtront à cet égard une hausse sensible, passant de 351 à 371 millions de francs.

J'ai d'ailleurs l'intention de créer l'an prochain cent cinquante postes Fonjep pour revenir ainsi en trois ans au niveau de 1986 après les suppressions effectuées par mon prédécesseur et qui portaient sur cinq cents postes.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Guy Drut. Ce n'était pas assez !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Tout cela devrait nous permettre de mieux répondre au triple défi que va connaître le citoyen de 1989 : la conquête d'un espace de liberté personnelle ; l'exercice d'une capacité d'engagement social ; la découverte d'un nouveau pays, l'Europe.

Pour y parvenir, j'ai déjà renoué le dialogue avec l'ensemble du tissu associatif, mais il faut poursuivre et amplifier ce travail commun par un processus éducatif qui soit l'affaire de tous : école, mais aussi famille, collectivités, associations, et qui correspond à la tradition qui est celle du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports depuis trente ans, à travers le concept d'éducation populaire qu'il importe désormais d'actualiser et de revitaliser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce concept représente un besoin toujours profond, car, à l'aube d'un siècle nouveau et d'un nouveau millénaire, c'est d'abord de cohésion sociale et de dynamisme qu'un pays moderne a besoin. Les jeunes, comme les associations, doivent être le ferment, pour mettre en place la nouvelle école du citoyen, faite des apprentissages successifs de tous les temps de la vie sociale.

Dans le domaine du sport, j'ai engagé avec le mouvement sportif et cela dès le retour de Séoul une vaste concertation visant à définir les orientations à prendre pour les prochaines années.

J'ai pour ambition de mettre le sport à sa vraie place dans notre société. Celui-ci doit s'inscrire dans un mouvement d'ensemble. Il faut en terminer avec une approche qui consiste à le considérer comme ayant un caractère propre, à le situer en marge des réalités sociales, économiques, culturelles et politiques.

Il s'agit de traiter des problèmes du sport à travers tous les aspects de la société civile et non de mener une action uniquement définie dans le cadre de la logique du sport en lui-même et pour lui-même.

C'est à cette condition seulement que le décalage permanent entre son poids dans la société et l'attention dont il est l'objet se comblera.

La France est une nation sportive. Il faut avoir l'ambition de rattraper dans ce domaine les pays avec lesquels nous sommes en concurrence sur le plan politique, économique, social et culturel.

A partir de ces deux principes : « A chacun son sport » et « Mettre le sport à sa vraie place », une politique pour le sport doit s'appuyer sur une architecture d'ensemble qui intègre quatre axes essentiels :

Premièrement, la dynamisation du sport de haut niveau, en acceptant sans réserve l'élite sportive et les enjeux liés à la performance.

L'organisation du sport en France présente un caractère original associant l'initiative privée, l'engagement associatif et l'intervention de la collectivité.

Le rôle de l'Etat dans la société qui est la nôtre ne peut se concevoir que si ses partenaires, les fédérations sportives, exercent pleinement leurs prérogatives et leurs responsabilités en toute indépendance. Toute mon action sera tendue vers une clarification des responsabilités respectives des uns et des autres.

Le deuxième axe de notre politique est l'aménagement des rythmes de vie des enfants.

Dès l'été 1988, la circulaire que nous avons signée conjointement, M. Lionel Jospin et moi-même, a donné une impulsion nouvelle à cette action, dont la voie avait été ouverte

grâce au courage et à la ténacité de mon ami et prédécesseur, Alain Calmat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Depuis la rentrée scolaire, des projets nouveaux sont mis en œuvre, en particulier des « contrats de ville », et j'espère qu'à la rentrée prochaine, après concertation avec tous les partenaires, la généralisation de cette formule s'accélénera.

Pour 1989, les mesures nouvelles du chapitre 43-91 traduisent cette priorité nationale par une inscription budgétaire de 60 millions de francs supplémentaires. Mais il ne faudra pas relâcher notre effort. Nous avons pour ambition que, d'ici à la prochaine olympiade, chacun puisse constater que quelque chose a effectivement changé pour ses enfants au sein de leur école.

Troisième grand axe : l'économie, la formation et la recherche appliquée au sport.

La dimension économique du sport a pris une telle importance dans son développement que les forces qui en émanent commencent à y exercer un rôle moteur et structurant.

La base de toute politique, là comme ailleurs, est constituée par la formation, qui doit fournir des cadres du secteur privé comme du secteur public.

Parallèlement, la recherche doit faire l'objet d'un double effort : de contractualisation, afin de s'adapter au mieux à la demande sociale et de garantir son efficacité et sa vitalité ; d'accessibilité, afin de mieux faire profiter de ses résultats ses consommateurs potentiels.

Pour assurer la mise en œuvre de notre quatrième orientation, la protection de la santé pour tous, je présenterai prochainement devant vous le projet de loi destiné à lutter contre le dopage et adopté au conseil des ministres. Préparé par M. Bergelin et amendé par nos services, il a pour objectif de renforcer les actions de prévention et d'éducation, afin de donner tout son sens à la réussite sportive qui doit avant tout préserver l'intégrité de l'individu.

Je compte beaucoup sur l'esprit de responsabilité de l'ensemble des dirigeants sportifs pour que nous menions en commun ce difficile combat mais, d'ores et déjà, les moyens budgétaires dégagés permettront d'amplifier nos actions pour lutter contre ce fléau.

Sur chacun de ces quatre axes, proposer une politique, c'est déterminer la place et le rôle de l'Etat en rappelant qu'on n'a pas le droit d'entretenir les sportifs d'illusions et de promesses qui ne seraient pas tenues.

Pour 1989, le Fonds national de développement du sport est doté de 900 millions de francs, en apparence diminution par rapport aux prévisions de 1988. Mais chacun savait que le chiffre annoncé ne serait pas atteint. Et pourtant, les crédits prévus pour le F.N.D.S., bien que non disponibles réellement, ont été pratiquement engagés et notifiés en totalité par mon prédécesseur en début d'année, ce qui place aujourd'hui le secrétariat d'Etat en grande difficulté vis-à-vis de ses partenaires.

C'est pourquoi je tiens à rappeler les règles qui régissent le fonctionnement du fonds et les modalités de perception de ses crédits.

En 1988, les recettes réelles du F.N.D.S. seront d'environ 800 millions de francs au lieu du milliard annoncé. Sur ces bases, la prévision de 900 millions de francs pour 1989 est sérieuse. Elle sera réalisée.

J'ajoute que, dans le cadre de la concertation que j'ai indiquée, le Gouvernement souhaite que soient précisées les modalités de fonctionnement du Fonds, et peut-être que l'on étudie plus précisément les conditions d'un minimum annuel pour le sport.

Il faut en effet concilier dynamisme économique et pérennisation du mouvement associatif, ce monde du libre choix et de l'expérience de la vie démocratique qui constitue la base du système sportif français. Cette richesse et cette spécificité françaises doivent être encouragées. C'est pourquoi j'ai pour objectif de rendre au Fonds national de développement du sport la vocation pour laquelle il a été mis en place en 1979 par mon collègue Jean-Pierre Soisson et enrichi en 1985 grâce au loto sportif, créé par Laurent Fabius et Alain Calmat.

En toute hypothèse, sur les crédits de 1989, 160 millions de francs seront consacrés à la préparation des Jeux d'Albertville. Cet effort illustre l'attention toute particulière que l'Etat accorde et doit accorder au sport de haut niveau.

Pour le Fonds national de développement de la vie associative, il y aura lieu d'étudier, en liaison avec le Centre national de la vie associative, les conditions permettant d'accroître ses missions et d'augmenter sa dotation dans l'avenir.

De son côté, le montant des crédits d'équipement évolue différemment : moins 13 p. 100 pour les crédits de paiement et plus 16,5 p. 100 pour les autorisations de programme. La diminution des crédits de paiement trouve son origine dans les difficultés rencontrées par le passé pour disposer du niveau nécessaire pour couvrir les autorisations de programme ouvertes au cours des exercices antérieurs. Aujourd'hui, la situation étant apurée, le rapport « Crédits de paiement/autorisations de programme » redevient normal.

Les crédits nouveaux en autorisations de programme permettront notamment la rénovation des centres de vacances, dont je souhaite préciser les critères et mieux définir les programmes, en concertation avec les associations ; le financement des centres et bureaux d'information jeunesse ; le financement d'opérations sportives d'intérêt national, expérimentales ou innovantes.

Les crédits du chapitre 56-50 permettront de poursuivre dans nos établissements les investissements exécutés par l'Etat, en particulier à l'I.N.S.E.P. et dans les C.R.E.P.S.

Enfin, la forte progression - 183 p. 100 - des crédits du chapitre 57-90 est justifiée par la nécessité de doter les services extérieurs d'installations correspondant à leurs besoins. J'insiste sur ce point, car la modernisation de l'action administrative et l'amélioration de la gestion des services du secrétariat d'Etat figurent au rang de mes priorités. Toutes deux correspondent en effet au souci d'une meilleure utilisation des crédits publics et à la recherche d'une efficacité accrue des services.

Dans le même esprit, un million de francs sont prévus par ailleurs pour favoriser les actions de développement des méthodes modernes de gestion.

La démarche « qualité » entreprise au sein de l'administration centrale sera poursuivie et amplifiée. Elle touchera à terme l'ensemble du secrétariat d'Etat, parallèlement à l'effort entrepris, compte tenu des conséquences de la décentralisation, pour définir les missions et compétences des services extérieurs.

La politique de formation permanente des personnels d'inspection et d'encadrement est un autre élément essentiel de l'action engagée par le secrétariat d'Etat pour assurer sa modernisation et son adaptation au nouveau contexte institutionnel. Cette volonté, qui répond aux besoins nés des évolutions profondes de l'environnement professionnel - décentralisation, rôle des services extérieurs, horizon européen - se traduira par l'inscription d'une mesure nouvelle de 700 000 francs.

Mesdames et messieurs les députés, ce projet de budget répond donc, en résumé, à quatre préoccupations principales :

Aménager les rythmes de vie des enfants en développant la pratique des activités sportives, artistiques et culturelles dans les écoles ;

Soutenir la vie associative et promouvoir des actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

Poursuivre la modernisation du secrétariat d'Etat et la formation initiale et continue des personnels d'inspection et d'encadrement ;

Enfin, maintenir les moyens nécessaires au fonctionnement des services, en stabilisant en particulier les effectifs administratifs et pédagogiques, et dégager les moyens nécessaires pour mettre le sport à sa vraie place et permettre la réalisation de ce concept : « A chacun son sport. »

Bien sûr, tout n'est pas parfait ; bien sûr, les crédits auraient pu être plus importants encore.

M. Guy Drut. Eh oui !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. J'ai beaucoup d'ambition pour le sport et la jeunesse de France, mais je considère que, le socle est maintenant en place pour aller plus avant, avec la politique en faveur de la jeunesse et de la vie associative, avec la politique sportive, avec la modernisation de notre administration et une meilleure définition des missions et des compétences de nos établissements et services extérieurs.

Le rôle et la place de l'Etat étant précisés, nous pourrions définir le volume et les modalités de gestion de nos crédits pour l'avenir, en liaison avec l'ensemble de nos partenaires. C'est, pour ce qui me concerne, l'engagement que je prends devant vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à vous interroger sur la position du Gouvernement envers les mouvements de jeunesse et la vie associative.

Nous croyons très fortement à la vie associative, d'abord pour des raisons philosophiques. Pour nous, chaque homme est un acteur de l'histoire, chaque homme a un rôle à jouer dans la vie. C'est pourquoi nous avons le souci de faire prendre par le plus grand nombre de personnes possible des responsabilités au niveau de base, celui de la vie associative. Cela explique notre combat pour la décentralisation, celle-ci ne devant pas seulement consister à remplacer un préfet par un président de conseil général, mais devant aussi permettre au plus grand nombre de participer à la prise des décisions. Nous croyons à la vie associative parce qu'elle est une école de responsabilité et de démocratie. Aussi la plupart des communes, des départements et des régions appuient-ils fortement son développement ; c'est le cas, en particulier, de ma région, l'Alsace. Aussi l'Etat doit-il pleinement assumer son rôle en ce domaine.

Pour vous permettre, monsieur le secrétaire d'Etat, de préciser votre philosophie de la vie associative, je vais vous poser quelques questions de fond :

Envisagez-vous une clarification du statut juridique des associations ?

Entendez-vous améliorer leur régime fiscal ?

Allez-vous favoriser leur expression, c'est-à-dire la presse associative ?

Avez-vous l'intention de clarifier les rapports entre l'Etat et les associations ainsi qu'entre les collectivités et les associations, autrement dit de développer le conventionnement ?

Enfin, question plus ponctuelle, je remarque qu'à la suite du redéploiement, dix postes budgétaires ont été supprimés dans le Haut-Rhin depuis 1985. Le monde associatif et scolaire tire sa richesse d'un service public fort et dynamique. Il ne faut pas que les efforts déployés dans mon département, l'un des plus, sinon le plus dynamique dans le domaine de la vie associative, soient remis en cause.

M. le président. Je rappelle aux orateurs et au Gouvernement que le temps global affecté à la question et à la réponse est de cinq minutes.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il n'est pas question de démunir votre département par le déplacement intempestif de tous les cadres qui animent sa vie associative.

Nous attachons une grande importance au développement de la vie associative, à la formation des cadres associatifs. La vie associative est une école de responsabilité et de préparation à l'exercice de la citoyenneté. Elle représente un instrument privilégié de solidarité, de reconstitution du tissu social et d'amélioration de la citoyenneté de chacun. C'est pourquoi elle nécessite une action globale de l'Etat. En liaison avec le C.N.V.A., je m'efforce de mener une action interministérielle pour apporter des éléments de réponse aux problèmes rencontrés aujourd'hui par les associations.

En premier lieu vient l'aspect fiscal ou parafiscal. Un accord a été passé avec l'U.R.S.S.A.F. pour réduire les cotisations des travailleurs occasionnels dans les associations. Au niveau de la taxe sur les salaires, des études ont été menées pour étudier les avantages respectifs de l'assujettissement à la T.V.A. ou à la taxe sur les salaires. Je saisisrai prochainement mon collègue des finances pour que nos services étudient conjointement les modalités pratiques d'une telle option, et ce dans la perspective du grand marché unique européen. Des mesures récentes, comme la mise en place du titre associatif par la loi sur le mécénat, nécessitent également que nos services entrent en contact avec le ministère des finances afin d'en faire le bilan et d'étudier les améliorations à y apporter.

En second lieu, j'évoquerai le statut de l'élu associatif, ce statut revendiqué à la fois pour les bénévoles qui œuvrent dans les associations et pour les administrateurs associatifs. Toute mesure nouvelle dans ce domaine a des répercussions financières importantes que nous devons bien évaluer avec nos partenaires. Toutefois, des contacts ont été pris pour réfléchir à des mesures telles que la couverture des risques encourus à titre personnel dans la gestion des associations, ou encore la prise en compte dans le temps de travail de certains engagements bénévoles. Mais, en aucun cas, le statut associatif ne peut se concevoir comme un ensemble de dérogations aux obligations des employeurs et aux obligations commerciales et fiscales.

Un problème qui nécessite lui aussi une coordination est celui de la presse associative. Les associations, pour jouer leur rôle d'innovateur social, ont besoin de s'exprimer. Le régime actuel de la presse ne leur accorde pas beaucoup de facilités. C'est pourquoi la réflexion déjà engagée sur ce sujet sera poursuivie et aboutira, je l'espère, à des propositions concrètes.

Pour ce qui est de mon administration, j'ai déjà pris tout un ensemble de mesures concernant le rôle économique des associations, l'information et la formation des cadres associatifs. Il n'est plus d'activité aujourd'hui qui n'ait à tenir compte des réalités économiques et des contraintes financières. Aussi ai-je proposé aux associations et à leurs responsables une série de mesures pour favoriser la maîtrise de leur gestion. Des fiches ont été élaborées sur les différents aspects de la vie associative ; d'autres sont en cours de réalisation, en particulier un guide du don et du mécénat destiné à bien expliquer la loi sur le mécénat.

La formation des bénévoles et des professionnels se poursuivra avec l'aide des ressources du F.N.D.V.A., mais aussi grâce au renforcement des compétences des agents de mon ministère et du matériel pédagogique mis à leur disposition.

Le principe d'une banque de données sur la vie associative a été arrêté. Elle permettra aux responsables associatifs de trouver des informations d'ordre juridique et comptable, ainsi que des adresses, des expériences et une bibliographie. Cette banque de données renseignera également sur l'évolution du monde associatif.

Enfin, à titre expérimental, pour 1989, je mettrai en place dans quelques départements des centres de conseil au associations. Ils auront pour rôle d'aider les responsables associatifs locaux dans leurs démarches liées à la création ou au fonctionnement des associations.

Tels sont les principaux axes que j'entends suivre au cours des prochains mois pour développer la vie associative. Compte tenu de l'échéance de 1993, un accent particulier sera mis sur l'Europe. La confrontation européenne ne doit pas être conçue comme un facteur négatif, comme un obstacle supplémentaire, mais comme une chance à saisir, une occasion de réfléchir sur des pratiques et des outils pour aujourd'hui et pour demain. La comparaison des pratiques et des structures associatives m'apparaît comme une tâche prioritaire si nous voulons réaliser l'Europe des citoyens à côté de l'Europe des sociétés et des entreprises.

M. le président. Chacun dans son couloir, allais-je dire, monsieur le secrétaire d'Etat ! (*Sourires.*) Mais là, nous sommes chronologiquement en dehors des limites de l'épure. Il faut donc que nous fassions, les uns et les autres, plus court et plus bref pour respecter les délais fixés par la conférence des présidents.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre prédécesseur avait entrepris de développer les activités sportives et éducatives chez les enfants d'âge scolaire, dans un souci d'aménagement de leur rythme de vie. En liaison avec les collectivités et les associations locales, cette action a été marquée notamment par le développement du programme appelé « contrats bleus ». Ses résultats ont été assez remarquables : près de 3 400 contrats ont été signés au cours de l'année scolaire 1987-1988 ; près de 800 000 enfants des écoles primaires ont pu ainsi pratiquer davantage de sport ou d'activités éducatives.

Pourtant, la position du ministère de l'éducation nationale sur l'importance éducative du sport à l'école, au-delà du discours, n'était pas jusqu'à présent d'un dynamisme évident. Il

aura fallu cette initiative très particulière du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports pour tourner en partie la difficulté et toucher un nombre significatif d'enfants.

Dans le Gouvernement actuel, le ministre de l'éducation est désormais chargé également de la jeunesse et des sports. Cela devrait au moins favoriser les relations entre ces différents domaines et permettre de faire avancer plus facilement les initiatives éducatives intéressantes.

Dans une nation où le sport à l'école n'est pas considéré à sa juste valeur, en comparaison singulièrement avec nos voisins anglo-saxons, les contrats bleus font partie de ces initiatives à soutenir. Or, nous constatons que le projet de budget pour 1989, s'il retire du fonds national pour le développement du sport, alimenté en partie par les recettes du loto, le financement de la part Etat de ce programme, l'a sensiblement diminué en l'inscrivant au budget général.

En effet, pour les pratiques sportives, les crédits F.N.D.S. s'élevaient en 1988 à 70 millions de francs ; ils ne sont plus que de 60 millions de francs dans votre projet, soit une diminution, monsieur le secrétaire d'Etat, de 15 p. 100.

Ma question est donc la suivante : pensez-vous poursuivre l'effort entrepris dans ce domaine et, dans ce cas, où trouvez-vous les crédits manquants pour reconduire le programme actuel et, ce qui me paraît souhaitable, pour l'amplifier ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. A propos des contrats bleus, M. Alain Calmat et M. Jean-Pierre Chevènement avaient signé une circulaire sur l'aménagement du temps scolaire, marquant ainsi leur volonté de donner une dimension corporelle, culturelle, socio-éducative à la formation des enfants à l'école.

L'initiative de M. Bergelin visait à l'aménagement des rythmes extra-scolaires par les contrats bleus qui, à mon avis, constituent une régression dans la mesure où ils juxtaposent un deuxième groupe d'activités à côté de ce qui existe déjà à l'intérieur de l'école.

Le véritable problème est d'harmoniser, comme je le propose, les rythmes de vie de l'enfant. Vous le savez très bien, un enfant lorsqu'il part de chez lui le matin est pris en charge par plusieurs institutions, par les collectivités locales pour le ramassage scolaire ou l'accueil avant l'école, par l'éducation nationale pendant le temps scolaire, par les associations pour les activités sportives, culturelles, socio-éducatives. Il rentre chez lui le soir après être passé entre les mains de plusieurs institutions.

Nous proposons que les uns et les autres travaillent ensemble pour le plus grand profit de l'enfant : les parents d'élèves, les collectivités locales, les associations sportives, les enseignants doivent concevoir ensemble une prise en charge de l'enfant sur l'ensemble de la journée plutôt que de la saucissonner entre A.R.E.S., éducation nationale et collectivités locales. Le passage de l'une à l'autre de ces institutions doit se faire de la manière la plus harmonieuse possible pour répondre aux aspirations et aux goûts des enfants.

Tel est l'objet de la circulaire que nous avons signée. Elle s'inscrit dans la durée parce que - vos porte-parole l'ont reconnu - il y a un combat à mener pour donner au sport sa véritable place. Ce n'est pas par un projet de loi, par la pression que l'on va faire changer les choses. Seule une méthode pragmatique permettra de progresser. C'est pourquoi nous proposons dès cette année que les communes qui avaient passé des contrats bleus continuent parce que ces contrats répondent ponctuellement à une demande. Mais nous espérons que cette volonté de traiter le problème à l'extérieur de l'école, que traduit la notion de contrat bleu, fasse place à une volonté de prendre en compte l'ensemble de la vie de l'enfant. Et nous parviendrons, au cours des prochaines années, à la disparition des contrats bleus en tant qu'aménagement du temps extra-scolaire, pour aboutir à la prise en charge des enfants une dimension sportive dans leur dimension sportive, corporelle et culturelle.

Quant au financement, convenez avec moi que c'est respecter les uns et les autres et s'inscrire dans la durée que de prévoir dans le budget de l'Etat une somme de 60 millions de francs. Nous ne mettons pas le financement des contrats bleus à la charge du F.N.D.S., comme cela a été fait l'année dernière pour pouvoir réaliser une opération d'esbrouffe en

dépouillant ainsi d'un seul coup d'un seul la vie associative. En effet, le F.N.D.S. sert avant tout à financer la vie associative.

Ce que nous proposons, c'est la prise en compte du financement de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant par le budget de l'Etat, ce qui est une garantie de pouvoir continuer et amplifier la participation de l'Etat pour cette grande ambition. Les différentes initiatives qui nous seront proposées seront, d'une part, financées par nous pour la plus grande partie et, d'autre part, par les deux ministères qui sont parties prenantes, l'éducation nationale et la culture, de manière que l'on puisse, s'inscrivant dans la durée, donner les moyens à tous ceux qui, sur le terrain, prennent des initiatives visant à un meilleure harmonisation de la prise en compte de ces activités dans l'intérêt de l'enfant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre exposé à la tribune à la suite des différents rapports qui ont été présentés sur votre budget, j'ai noté une grande ambition pour notre jeunesse.

Cette grande ambition, mon collègue Jacques Blanc l'a d'ailleurs dit, nous la pariageons. Malheureusement, monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'en trouvons pas la traduction dans votre projet de budget. Notamment, aucune mesure nouvelle n'est envisagée pour assurer aux handicapés mentaux l'accès au sport.

J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler en commission, un million d'enfants sont concernés. Actuellement, sur 220 établissements accueillant des enfants atteints de handicaps mentaux, seuls 10 p. 100 sont dotés de structures adaptées pour dispenser l'éducation physique et sportive.

Il est d'autant plus choquant de constater cette carence que l'expression corporelle et physique peut améliorer considérablement le bien-être sinon l'état de ces enfants.

Je n'accepterai aucune réponse se contentant d'arguer de la répartition des compétences entre les différentes structures ministérielles, comme vous l'avez fait en commission. Ces établissements sont placés sous la tutelle du ministre chargé de la santé ; l'éducation physique et sportive relève de la compétence du ministre de l'éducation nationale. Il revient bien au secrétaire d'Etat chargé à la fois de la jeunesse et des sports de se préoccuper du sort de ces enfants privés ainsi d'un moyen fondamental d'expression.

Je rappelle à toutes fins utiles, que l'article 6 de la loi du 16 juillet 1984, dite loi Avice - dont l'ancien directeur de cabinet est assis au banc du Gouvernement et pourra donc vous donner des renseignements complémentaires -, dispose que « dans les établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dans les établissements spécialisés, les élèves et étudiants handicapés bénéficient de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en fonction de leurs besoins particuliers. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui, tout à l'heure, avez fait référence à vos prédécesseurs socialistes, pourquoi n'avez-vous prévu, dans ce projet de budget pour 1989, aucune mesure allant dans ce sens ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous remercie très sincèrement d'évoquer ce problème ; cela me permettra d'éclaircir les demandes des handicapés physiques, en particulier, qui réclament de notre part une prise en charge de leur dimension de sportifs. J'insiste bien sur ce terme. En effet, ils retrouvent dans le sport les qualités qu'on lui prête, c'est-à-dire un moyen d'expression, un moyen d'épanouissement, et ils veulent être reconnus en tant que sportifs.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables de la fédération Handisport. Nous devons nous revoir dans les mois qui viennent de manière à concrétiser, par un certain nombre de mesures, la reconnaissance des sportifs de haut niveau handicapés physiques.

Pour les handicapés mentaux, dont la situation est similaire, parce que cela concerne le sport adapté, mais tout de même différente, j'ai donné, mercredi et jeudi derniers, aux directeurs départementaux et directeurs régionaux instruction d'avoir une action spécifique sur le terrain pour que les

efforts accomplis pour le développement du sport adapté soient poursuivis, encouragés et financés grâce, je vous le rappelle, à une augmentation de nos crédits d'intervention de 17 p. 100 par rapport à l'année dernière. Nous pourrions ainsi financer les projets qui seraient présentés en ce domaine.

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le sport, c'est l'addition des efforts des collectivités territoriales, du mouvement sportif et de l'Etat.

Les premières ont compris ce qu'elles devaient faire devant l'explosion du nombre de licenciés sportifs, qui est passé de 2 millions en 1950 à 13 millions aujourd'hui. Toutefois, si les collectivités ont bâti les quatre cinquièmes des installations, force est de constater que leurs efforts louables ne suffisent plus devant la croissance spectaculaire des effectifs.

Ainsi, ce budget, qui représente 0,2 p. 100 du budget de l'Etat, ce qui traduit à nouveau la faiblesse des ressources attribuées au sport français et une régularité que tout le monde s'accorde à déplorer, enregistre une augmentation moindre que le budget général de l'Etat.

En ce qui concerne les équipements sportifs, je tiens à faire remarquer une réduction importante des crédits pour subventions aux collectivités locales, alors que, dans le cadre du fonds national de développement du sport, on enregistre, là aussi, une sensible réduction des subventions d'équipement. C'est l'un des points faibles de votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat. Cette restriction budgétaire est due, en grande partie, à l'augmentation des crédits pour les équipements à vocation olympique pour les jeux d'Albertville. Bien sûr, tous les Français se réjouissent que notre pays ait été choisi. Mais les autres régions doivent-elles être pénalisées ?

Quant au fonds national de développement du sport, les prévisions de recettes fixées à 900 millions de francs apparaissent certes plus conformes à la réalité, mais les subventions d'équipement sont, elles aussi, en retrait par rapport au budget de 1988 : 19 millions pour les subventions d'équipement versées aux associations sportives, au lieu de 25,6 millions ; 123 millions pour les subventions aux collectivités locales, au lieu de 150 millions ; 48 millions pour les équipements de l'Etat, au lieu de 48,6 millions.

Au total, alors que le Gouvernement a fait de l'éducation nationale l'une des grandes priorités, on ne peut que regretter que le sport ne suive pas ces grandes orientations et ce au détriment du sport de masse, tant en milieu scolaire qu'en milieu associatif.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons besoin d'équipements pour nos jeunes. Devant l'ampleur des dépenses, les villes et autres collectivités font appel à vous, Etat, qui devez répondre à votre mission d'enseignement et d'émulation, afin de réinvestir dans le sport l'argent généré par le sport.

L'Etat va-t-il continuer à se désengager en matière d'équipements sportifs, alors que les départements, les régions, les communes sont obligés de construire de nombreux C.E.S., lycées et donc des équipements sportifs d'accompagnement ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous me préciser - c'est une deuxième question - quand l'Etat va mandater au mouvement sportif ses subventions qu'il attend depuis longtemps ? Trouvez-vous normal que, cette année, il faille trois mois entre le moment où l'Etat encaisse les recettes du Loto et le moment où il les mandate au mouvement sportif ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Sur la première partie de votre question, monsieur le député, il est vrai - et tous ceux qui sont responsables et qui s'intéressent au sport le savent - que nos besoins en équipements sont de plus en plus importants, de plus en plus diversifiés, donc de plus en plus chers.

Pour répondre à ces besoins, dans un premier temps, je souhaite entreprendre une concertation avec le mouvement sportif, avec les associations sportives - j'ai d'ailleurs reçu plusieurs d'entre elles à ce propos - afin que nous puissions établir un état prospectif des besoins. Car il est indispensable que les collectivités locales puissent se positionner et nous faire part exactement de leurs desiderata.

Par ailleurs, vous qui êtes un élu local, vous le savez mieux que moi, monsieur le député, les équipements sportifs coûtent souvent très cher ; il faut donc prendre en compte leur obsolescence. Il ne faut pas que l'équipement réalisé devienne trop vite désuet. Nous ne pourrions réaliser de bons équipements sportifs que s'ils sont inscrits et programmés dans un plan d'ensemble. C'est le sens de la concertation que je veux mettre en place avec le mouvement sportif pour définir les besoins sur une période de huit, douze ans et même plus, afin que les équipements réalisés soient intégralement utilisés le plus longtemps possible.

Pour ce qui concerne le versement des subventions aux associations et aux fédérations, j'ai dès mon arrivée saisi M. Charasse. Il était parfaitement conscient de la difficulté dans laquelle certaines associations se trouvaient. Vous parlez de trois mois, certaines connaissent des difficultés beaucoup plus grandes ; des associations de jeunesse, par exemple, attendent leurs subventions depuis un an. Ainsi, lorsque nous donnons 100 de subvention à une association, l'efficacité de celle-ci n'est plus que de 80, voire, dans certains cas, de 70 p. 100. Nous ne pouvons pas le tolérer pour deux raisons : premièrement, nous devons tenir notre parole vis-à-vis des associations ; deuxièmement, si l'Etat donne 100, tout doit être utilisé. Pour y remédier nous sommes convenus avec M. Charasse de réduire le temps de mise à disposition des sommes collectées sur le F.N.D.S. Nous sommes déjà arrivés à de bons résultats. Nous avions, en effet, un passif à apurer, mais maintenant nous sommes parvenus à une certaine régulation ; nous allons l'accentuer de manière que, dès l'année prochaine, le temps entre la perception des recettes et la mise à disposition soit le plus court possible. Cela demande une reprise en main, une redéfinition, un réexamen du F.N.D.S. et nous espérons y arriver dans le courant de l'année prochaine.

Vous avez noté une baisse de nos crédits de paiement. Comme je vous l'ai dit dans mon exposé, elle résulte d'une situation antérieure déséquilibrée. Il a fallu rééquilibrer les crédits de paiement et les autorisations de programme. Mais convenez avec moi que les autorisations de programme progressent de 16 p. 100, ce qui est intéressant pour les collectivités locales, surtout quand on regarde l'avenir. Or c'est par rapport à l'avenir qu'il faut se positionner.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le secrétaire d'Etat, le rattachement du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports à l'éducation nationale ne doit pas rester un symbole. Il doit se traduire par une volonté inébranlable de développer le sport à l'école. L'aménagement du temps scolaire, et, plus généralement, celui du rythme d'acquisition des connaissances, et des activités d'éveil de l'enfant doit représenter la priorité des priorités.

Cette réforme majeure, qui doit un jour pouvoir se fanger au rang des grandes réformes qu'a su accomplir la gauche, et plus particulièrement les socialistes (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), suppose la mise en place d'actions concrètes s'inscrivant dans la durée et dépassant les expériences, les unes intéressantes - notamment l'aménagement du temps scolaire avec les circulaires Calmat-Chevènement - les autres, plus contestables, comme les contrats bleus.

Cette réforme majeure suppose qu'on s'oriente dans trois directions :

Tout d'abord, la reconnaissance des activités physiques et sportives comme discipline à part entière de notre système éducatif ;

Ensuite, une large concertation avec l'ensemble des partenaires - mouvements sportifs, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, industries du tourisme, autorités religieuses, collectivités locales ;

Enfin, de nouveaux moyens en termes d'accessibilité aux équipements sportifs, de création de postes et de formation d'éducateurs.

Voilà trois orientations qui vont dans le sens d'une politique de développement du sport à l'école.

A quelle vitesse et dans quel ordre entendez-vous avancer dans cette voie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je suis très gêné et je vous prie de m'excuser de ne pas répondre à votre question, mais le problème des enseignants à l'intérieur de l'école est du ressort de M. Lionel Jospin.

M. Laurent Cathala. Vous vous voyez de temps en temps ? (*Sourires.*)

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Mais c'est son problème, et il sera très heureux de vous répondre.

Cependant, pour la partie qui me concerne, la partie strictement sportive, ainsi que je vous l'ai expliqué tout à l'heure dans mon exposé, la règle des 1,5 p. 100 n'a pas été appliquée et nous n'avons donc pas eu de pertes d'emplois, mais nous allons effectuer des redéploiements au sein du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et tout l'accent sera mis à partir de l'année prochaine sur une meilleure formation des cadres techniques qui interviennent dans les associations afin qu'on puisse « coller » le plus possible à la réalité et aux besoins des associations sportives, des clubs et des fédérations.

Voilà tout ce que je puis vous dire sur ce point.

M. Jean-Yves Haby. M. Jospin devrait être là ! Son absence n'est pas normale !

M. le président. La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Je voudrais vous interroger, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la fiscalité des associations.

M. Michel Lambert. Très bonne question !

M. Jean Laurain. Dans votre conférence de presse du 8 septembre dernier, vous déclariez à ce sujet : « La législation fiscale et les conditions de son application ne paraissent pas toujours adaptées aux caractères spécifiques des activités associatives. »

Je vous demande donc quelles mesures vous comptez prendre pour :

Premièrement, réduire la taxe sur les salaires dont le taux moyen est actuellement de 10,25 p. 100, toutes tranches confondues, dont les bases n'ont pas été revues depuis de nombreuses années et qui pénalise surtout les fédérations qui ont de nombreux animateurs professionnels telles que la fédération française des M.J.C. qui aura versé en 1988 à ce titre 22 millions de nouveaux francs, soit plus que la somme affectée en 1989 au fonds national de développement de la vie associative ;

Deuxièmement, réduire la T.V.A., qui taxe les outils pédagogiques tels que les appareils audiovisuels comme des produits de luxe à 33 p. 100, la T.V.A. étant de plus irrécupérable pour les associations ;

Troisièmement, permettre le dépôt légal pour les publications des associations, actuellement considérées comme de la publicité, ce qui interdit l'application de tarifs préférentiels pour leur diffusion ;

Quatrièmement, enfin, s'agissant des cotisations à l'U.R.S.S.A.F. pour les animateurs indemnisés, soutenir auprès du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale l'idée d'un moratoire destiné à effacer les dettes des associations qui ont fait l'effort de se mettre en règle depuis la publication de l'arrêté ministériel du 20 mai 1985 modifié par celui du 25 septembre 1986 et, en attendant, suspendre toutes les poursuites. C'est urgent !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. La réduction de la taxe sur les salaires est - vous le comprenez bien - une question fort complexe. Nous sommes en train de l'étudier et mon collègue des finances et moi-même avons prévu de nous rencontrer très prochainement pour pouvoir apporter une solution qui soit applicable le plus tôt possible.

Le taux actuel de cette taxe pénalise trop les associations, réduisant à néant une partie de leurs capacités de financement. Il nous faut trouver rapidement une solution à ce problème comme à celui de la T.V.A.

Pour ce qui est des accords passés avec l'U.R.S.S.A.F. concernant les cotisations des travailleurs occasionnels, ils resteront valables dans la mesure où ils sont très profitables aux associations. Nous nous heurtons là aussi à un problème

d'information. J'ai en effet constaté sur le terrain que beaucoup d'associations n'utilisaient pas la possibilité qui leur était offerte.

Je prends bonne note de votre souhait de faire arrêter les poursuites engagées contre les associations qui ont été prises en défaut par l'U.R.S.S.A.F. Je transmettrai votre demande à mon collègue de la santé et je plaiderai, si besoin est, en faveur des associations que l'on peut accuser de beaucoup de choses, mais certainement pas de tricher et de soustraire à l'Etat les sommes qui lui reviennent normalement. J'interviendrai en ce sens auprès du ministre de la santé.

M. le président. La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite prolonger la réflexion qui vient d'être engagée par M. Jean Laurain sur le rôle économique des associations, véritable problème de fond.

Tout le monde reconnaît désormais, en effet, que le mouvement associatif est devenu un partenaire économique à part entière. Son poids dans certains secteurs est déterminant. Je citerai en particulier le secteur sanitaire et social, le tourisme associatif, l'éducation populaire dont on a heureusement beaucoup parlé ce matin, la formation et l'insertion, enjeux déterminants s'il en est, en particulier s'agissant de tout ce qui est insertion par l'économique.

Les associations gestionnaires sont ainsi devenues une famille à part entière de l'économie sociale et elles se comportent de plus en plus comme des entreprises, même si leur démarche économique sert en réalité des objectifs sociaux.

Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, accompagner cette évolution du mouvement associatif qui me paraît irréversible et structurelle, et qui est courageuse et patiente ?

Pensez-vous engager une réflexion sur les conséquences de cette évolution, en particulier sur trois points que je me permets de vous suggérer : premièrement, sur un problème qui me paraît très délicat, celui de la condition d'exercice de la commercialité des associations ; deuxièmement, sur un problème déjà évoqué par M. Fuchs, celui des liens contractuels existant entre les associations et les collectivités sous forme de contrats pluriannuels ; troisièmement, sur le mécénat populaire ?

Si les associations ont des activités économiques, il leur faut également des financements, il y a des financements publics, mais il y a également des financements privés, les Français ont manifesté leur volonté d'aider directement le mouvement associatif. Se pose donc le problème du développement du mécénat populaire. Pourrait-on entendre à d'autres associations les dégrèvements fiscaux individuels, par le biais de ce qu'on a appelé « l'amendement Coluche », devenu depuis le vote de la première partie de la loi de finances la proposition Charasse ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. A la lumière de ce que j'ai dit précédemment concernant la place des associations dans le tissu économique et concernant l'évolution de notre société, il est certain qu'un énorme effort doit être fait si l'on veut véritablement prendre en compte le travail des associations. Et ce n'est pas aussi évident qu'on le pense.

Notre effort doit porter par ailleurs sur la réalité de ces associations. On pense trop généralement que ces dernières peuvent tout faire et qu'elles sont donc habilitées à prendre les plus grandes responsabilités, alors qu'elles ne disposent pas toujours des moyens de les exercer réellement.

C'est en ce sens que nous allons diriger une réflexion qui avait été lancée au début de 1981, et puis interrompue. Nous devons poser à nouveau le problème des associations pour trouver les solutions susceptibles de leur permettre de jouer le rôle qui leur revient dans la société.

Mais nous devons aussi protéger leurs dirigeants. Vous le savez bien mieux que moi : certains dirigeants se trouvent dans des situations exceptionnelles, voire précaires parce que, par enthousiasme, par volonté de voir aboutir les idées dont ils sont porteurs, ils ont pris des risques inconsidérés, sur le plan financier, sur le plan matériel. Des solutions s'imposent et, comme vous le disiez, les contrats qui peuvent unir les associations aux autres acteurs de l'économie constituent l'une de ces solutions.

A toutes ces questions trop précises, je ne peux donner aujourd'hui de réponse détaillée. Mais sachez que je m'en préoccupe et que mes services y travaillent.

Je pense en particulier à une initiative dont vous venez de parler, le mécénat populaire. Nous nous plaignons beaucoup qu'il n'y ait pas assez de bénévoles. C'est, malheureusement, une réalité. Ce serait une très bonne chose que d'élargir l'accès au mécénat d'une couche de la population qui n'y pense pas naturellement ou qui estime ne pas y avoir accès.

Cela dit, je me ferai un plaisir de vous donner les réponses les plus précises lorsque ces travaux seront terminés, rapidement je l'espère.

M. Jean Gatel. Merci !

M. le président. La parole est à M. Alain Néri.

M. Alain Néri. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Didier Migaud, rappelé dans son département, vous prie de bien vouloir l'excuser.

Il m'a demandé de bien vouloir vous interroger sur le problème de la mise en place d'un statut social des sportifs de haut niveau, ainsi que de leurs entraîneurs.

Qui pourrait, monsieur le ministre, être plus sensible que vous à cette question ?

Actuellement, un athlète de haut niveau a deux possibilités : soit il se prend en charge lui-même comme travailleur indépendant ; soit il est employé par une administration, dans le cadre d'une convention, ou dans le secteur privé, dans le cadre d'un contrat. Dans les deux cas, le plan de carrière n'est pas obligatoirement assuré. Certaines administrations essaient bien d'aménager une progression de carrière, mais la règle n'existe pas.

Lorsque l'athlète reprend une activité professionnelle non sportive toute sa carrière sportive n'est pas prise en compte : progression, indice, échelon.

La carrière des sportifs de haut niveau implique aussi des relations particulières avec les organismes de sécurité sociale. Malgré certains contrats passés entre des fédérations et le comité olympique, d'une part, et les hôpitaux ou centres de soins dans le cadre de centres d'entraînement, le suivi médical qui requiert la présence constante d'une équipe médicale pour le sportif n'est pas toujours assuré. Très souvent, l'athlète a des problèmes de remboursement, la sécurité sociale refusant de prendre en compte certains types d'exams. Par exemple, un athlète a droit à quatre examens sanguins. C'est souvent insuffisant. La sécurité sociale n'admet pas une telle fréquence. Les frais d'examen médical restent donc à la charge de l'athlète ou des services médicaux des fédérations sportives.

Par ailleurs, le statut social du sportif de haut niveau est indissociablement lié à celui de l'entraîneur. On ne peut pas imaginer la progression d'un athlète sans la présence continue de l'entraîneur. Le suivi requiert au moins les deux tiers du temps d'entraînement de l'athlète, ainsi qu'une formation continue pour l'entraîneur qui l'assume bien souvent de manière artisanale. A ce titre, le statut social de l'entraîneur doit être pris en compte au même titre que celui de l'athlète.

Sur l'ensemble de ces questions, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez nous apporter des informations sur la politique que vous entendez conduire ou impulser dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Effectivement, monsieur le député, ce problème du statut du sportif de haut niveau est difficile, mais nous sommes obligés d'y apporter rapidement des solutions. A cet effet, certaines mesures sont déjà prévues, par exemple pour assurer des conditions particulières de scolarité dans l'enseignement du second degré grâce aux sections sport-études ou pour faciliter, en liaison avec les grandes écoles et certaines universités, l'accès à l'enseignement supérieur : étalement des études, mise en place de cours de soutien et de rattrapage. Je veille à ce que des aides à la formation et à l'insertion professionnelle soient également prévues. Nous avons conclu jusqu'à présent soixante-dix conventions d'emploi avec des entreprises publiques et privées. Elles permettent à ces sportifs de haut niveau d'obtenir un emploi à horaire aménagé et de préparer leur insertion professionnelle pendant leur carrière sportive : 450 athlètes de haut niveau en ont bénéficié à ce jour. Enfin, il existe des aides financières individuelles destinées à la prise en charge des frais exposés par les athlètes à l'occasion de la préparation ou de la participation à des compétitions internationales.

Le montant global de toutes ces aides en 1988 a été de 45 millions de francs.

Voilà pour ce que nous avons fait et qui existe d'ores et déjà. Mais il y a plus à faire, et c'est dans ce sens-là que je souhaite aller.

Le problème d'un sportif de haut niveau, qui appartient à l'élite internationale, est de pouvoir régler sa situation personnelle, d'avoir un métier, de s'y épanouir et, ensuite, de pouvoir faire profiter la collectivité de la vie extraordinaire qui a été la sienne au moment où il participait à des compétitions.

A partir du moment où un athlète de haut niveau a été intégré comme faisant partie de l'élite, il convient de poser avec lui immédiatement le problème de son avenir. Telle est notre méthode de travail. Vous avez mis l'accent à juste titre sur le palliatif utilisé jusqu'ici, consistant à le placer dans l'enseignement ou dans des emplois qui ne correspondaient pas forcément à sa personnalité. Il convient de lui assurer une carrière qui réponde à ses aspirations profondes, corresponde à ses dons et favorise son nécessaire épanouissement.

Actuellement, des entreprises françaises commencent à intégrer la notion d'épanouissement de leurs employés. Nous devons en profiter, sachant qu'un sportif de haut niveau, qui fait partie de l'élite, n'est réellement utile que lorsqu'il est dans une situation de volontariat où il peut exercer réellement sa liberté et sa responsabilité. Il convient d'entrée de jeu de choisir avec lui une profession, quelle qu'elle soit, puis, tout au long de la carrière sportive de l'athlète, de l'assister, de l'accompagner pour qu'il puisse acquérir les savoirs théoriques nécessaires à son exercice. Ensuite, dans un deuxième temps, il convient de l'intégrer dans une entreprise qui le prendra lorsqu'il cessera de participer à des compétitions, non seulement avec une image de marque sportive très revalorisée, mais aussi avec un savoir, une connaissance immédiatement utilisables. On éviterait ainsi que des athlètes soient engagés par des sociétés uniquement pour l'image qu'ils représentent. Lorsque celle-ci s'est estompée au gré de l'actualité, ils se retrouvent si ce n'est à la rue, du moins mal dans leur peau, totalement inutilisables pour la société, brisés, cassés. Ce n'est pas cela que nous souhaitons ! Il faut que la vie extraordinaire qu'a vécue un athlète pendant sa période de compétition puisse être mise à profit tout au long de sa vie. Ne l'oublions pas, un athlète arrête sa carrière sportive dans les meilleurs cas à trente-cinq ans, exceptionnellement à quarante, mais généralement entre vingt-cinq et trente ans. Les statistiques font apparaître que la durée de vie moyenne est de soixante-douze ans pour un homme et de soixante-dix-neuf ans pour une femme, nous devons prendre en compte le fait qu'il a encore statistiquement quarante ans à vivre lorsqu'il arrête la compétition.

Tel est le sens des propositions que nous allons faire.

Nous allons en discuter d'abord avec le mouvement sportif, en particulier avec les fédérations, et, ensuite, avec le monde économique, afin de le convaincre qu'un sportif n'est pas seulement un porte-drapeau, une image de marque, mais qu'il est d'abord un individu et que, à ce titre, il a droit à la réussite et au respect. Nous verrons avec eux les programmes à mettre en œuvre afin de régler ce problème le plus rapidement possible.

Vous conviendrez avec moi que c'est un effort qui s'inscrit dans la durée, dans la mesure où les mentalités sont à changer et où les habitudes sont prises, et mal prises.

Nous devons œuvrer en permanence pour protéger l'intégrité des athlètes de haut niveau qui nous font l'honneur et l'avantage de participer à une histoire, de participer à l'enrichissement culturel de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Monsieur le secrétaire d'Etat, je pense être dans cet hémicycle celui qui vous connaît le mieux, et depuis le plus longtemps. Et je suis pour ma part persuadé de votre bonne volonté. Mais toute volonté sans moyens ne devient que velléité sans résultat.

Vous reportez les questions du sport à l'école sur M. Jospin, les questions budgétaires sur M. Charasse. J'ai l'impression que votre domaine de compétences se rétrécit encore plus vite que votre budget !

Il n'en reste pas moins que le mouvement sportif est aujourd'hui dans une situation financière dramatique, puisque le Comité olympique a dû, sur ses fonds propres et pour un montant de 1 200 000 francs, subvenir à cette carence. Imaginez un instant que, par exemple, le maire de Paris, plutôt que d'offrir un terrain au Comité olympique pour y faire la maison du sport et son siège, le fasse payer : ce serait encore pire !

Les discussions, les réunions, c'est bien beau ; mais il faut agir. Dans quelle mesure allez-vous venir au secours de ces fédérations dont les situations financières sont souvent dramatiques ?

Allez-vous rembourser ou faire rembourser les agios qui courent et qui, selon vous, risquent encore de courir jusqu'à l'an prochain ? Ces agios représentent aujourd'hui environ 20 p. 100 des subventions desdites fédérations. Le règlement de ces dettes de 1988 va-t-il amputer votre budget pour 1989 ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Mon cher Guy (*Sourires*) - permettez-moi de vous appeler ainsi, quel que soit le protocole, car nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps -, je suis tout de même quelque peu surpris de cette question. Je veux bien que le jeu polémique, le jeu de cette assemblée fasse que l'on dise tout et n'importe quoi. Mais il ne faut tout de même pas exagérer.

Si le mouvement sportif et si les fédérations sont aujourd'hui dans la situation dans laquelle elles sont, c'est parce qu'on les a leurrées, qu'on les a bernées.

D'une manière un peu subtile, on leur a fait croire qu'elles auraient beaucoup d'argent pour financer leur politique. Mais, en définitive, comme cet argent était à prendre sur le F.N.D.S. et que ce fonds n'a pas fonctionné correctement, nombre de fédérations se trouvent dans une situation difficile. J'ai à l'esprit des cas précis de fédérations qui n'ont pas pris la précaution de garder des réserves.

Ce qui est grave, c'est que quand on a signé des contrats avec les fédérations, on leur a dit : « allez-y, on va vous payer ». Mais rapidement, on leur a également indiqué qu'on ne pouvait pas tout payer, faute de recettes.

Certaines fédérations ont engagé la totalité des subventions qui leur étaient promises parce qu'ayant bien travaillé, elles en avaient besoin. Résultat, elles se trouvent dans des situations catastrophiques.

Vous m'accusez apparemment de ne pouvoir les payer. Pardonnez-moi d'évoquer l'héritage. A juste titre en l'occurrence parce que c'est vrai.

M. Eric Doligé. Quarante milliards !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Ne confondez pas tout, monsieur le député !

Pour notre part, nous allons respecter la parole de l'Etat et payer leur dû à toutes les fédérations selon l'engagement qui avait été pris vis-à-vis d'elles. Nous le ferons non seulement parce qu'il faut respecter la parole de l'Etat mais également par conviction. J'estime que nous ne pouvons pas, au moment où les fédérations ont besoin de nous, leur dire : « On ne vous paie pas, démerdez-vous » ! (*Sourires.*)

Nous allons, au plus tard sur les trois premiers mois du trimestre 1989, apurer la situation des fédérations de manière qu'elles puissent repartir du bon pied. Si je peux - je dis bien "si je peux" - je le ferai beaucoup plus tôt, beaucoup plus vite.

A l'avenir, il faut que nous soyons responsables à l'égard des fédérations. C'est pourquoi je tiens à ce que toutes les décisions budgétaires au bénéfice des fédérations soient gagées sur des recettes prises sur le budget ou sur le F.N.D.S., mais avec des rythmes de paiement tout à fait différents. Il faut que l'effort exigé des fédérations, l'engagement que prennent tous les bénévoles, aussi bien à la tête des fédérations qu'au sein des petits clubs, et le travail accompli soient respectés. Il faut qu'à la fin de l'année prochaine les déficits que nous pourrions enregistrer soient essentiellement dus à des dépenses imprévisibles ou exceptionnelles.

Les services du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports travaillent déjà à trouver des solutions pour éviter que les fédérations ou les clubs, s'engageant en début d'année à financer le développement d'une activité sportive et ne pou-

vant prévoir toutes les dépenses - c'est le paradoxe du sport : plus on travaille, plus on a besoin d'argent - ne se trouvent dans la situation de ne pouvoir poursuivre ou de souhaiter que leurs équipes ne gagnent pas, pour éviter une montée dans la division supérieure qui entraînerait des dépenses qu'ils ne pourraient assumer.

Cette situation doit cesser ! Nous allons nous donner le plus rapidement possible les moyens de mieux harmoniser, d'une part, les efforts de l'Etat pour développer le sport, d'autre part, les efforts du secteur privé qui accepte de participer au développement d'une pratique sportive, soit de haut niveau soit de la masse. Tel est le sens dans lequel nous voulons aller, grâce à une meilleure définition du secteur d'intervention de tous les partenaires.

Il ne faut pas, il ne faut plus que, comme dans un passé récent, on se décharge sur le secteur privé du développement sportif de la France. L'Etat doit prendre toutes ses responsabilités dans le développement général du sport français. Que ce soit le sport de masse, le sport d'élite ou le sport de haut niveau, l'Etat prendra toutes ses responsabilités et jouera le rôle moteur qui est le sien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez indiqué - c'est l'axe n° 1 de votre politique - que vous souhaitez que les associations puissent exercer leurs activités en toute indépendance. J'ai appris avec satisfaction mais également, je ne le cacherai pas, avec stupeur et sérieuse crainte, votre souci de promouvoir les activités socio-éducatives et culturelles dans notre pays. Toutefois, je préfère ce terme à celui d'« éducation populaire » qui me paraît à la fois trop chargé d'idéologie...

M. Alain Calmat. C'est incroyable ! C'est scandaleux !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. On se calme, monsieur Calmat !

M. Eric Doligé. ...et dérisoire pour définir des secteurs d'activité aussi fondamentaux pour la diffusion de la culture dans notre société.

M. Julien Dray. C'est le mot « populaire » qui vous fait peur ? Vos propos seront appréciés !

M. Alain Barreau. Laissez-le parler ; au moins c'est quel qu'un de sincère !

M. Eric Doligé. Tout à fait ! La démocratie, c'est pouvoir parler dans une assemblée. Il n'y a pas de raison qu'on puisse se faire injurier par certains sans pouvoir répondre !

M. le président. Poursuivez, monsieur Doligé.

M. Alain Calmat. Vous injuriez le nom de Léo Lagrange, monsieur Doligé !

M. le président. Monsieur Calmat, je vous en prie !

M. Christian Estroal. Calmez-vous, monsieur Calmat !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Vous êtes d'une insolence rare, monsieur Calmat !

M. le président. Monsieur de Peretti della Rocca, je vous en prie. Seul l'orateur a la parole.

M. Eric Doligé. Que proposez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour aider au développement de ces activités socio-éducatives et culturelles ? La création de 150 postes Fonjep rémunérés par l'Etat !

Mes chers collègues, vous avez tous encore en mémoire les hurlements virulents de la gauche lorsque Christian Bergelin avait courageusement essayé de rétablir une certaine équité dans la distribution de cette manne !

M. Jean-Paul Durlieux. En supprimant cinq cents postes !

M. Eric Doligé. Je pourrais citer à cet égard, beaucoup d'exemples : les clubs Léo Lagrange, la ligue de l'enseignement, la fédération française des maisons des jeunes et de la culture.

La mise en place de ces 150 postes Fonjep a-t-elle pour objet de recruter des militants et de pérenniser leur emploi...

M. Alain Calmat et M. Jean-Paul Durieux. C'est scandaleux !

M. Jean Gatel. Provocateur !

M. Eric Doligé. ... ou bien de modifier profondément le fonctionnement du Fonjep, comme cela avait été souhaité et réalisé par le gouvernement Chirac ?

Une contractualisation des aides sur des actions et non sur des personnes est-elle toujours d'actualité ?

Pouvez-vous me confirmer également que vous ferez tout pour redonner aux associations l'indépendance que vous souhaitez ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Calmat. Voilà de l'idéologie ultra-libérale !

M. Pierre Estève. C'est nul !

M. Eric Doligé. Ne nous insultez pas !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur Doligé, je persiste et signe : je souhaite redonner au concept d'éducation populaire toute sa force.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. Alain Berrau. Ils ne savent pas ce qu'est l'éducation populaire !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. L'éducation populaire représente pour notre pays une avancée incontestable. Il s'agit de la reconnaissance du droit à l'éducation, aux loisirs et à l'épanouissement pour tous, je dis bien pour tous. C'est cela l'éducation populaire !

Bien sûr, vous pourrez voir arriver quelques militants. Mais pourquoi ? Parce que - et vous le savez très bien - les personnes qui sont accueillies dans ces associations sont souvent des personnes en difficulté ou rejetées par la société. Elles viennent chercher auprès de ces associations une chaleur, un besoin d'épanouissement, un besoin d'exister qui leur sont refusés par ailleurs.

C'est pour cette raison que je souhaite que les termes d'« éducation populaire » soient réactualisés et remis dans toutes les mémoires.

A ce propos, monsieur Hage, si le terme « jeunesse » est contenu dans ceux d'« éducation populaire », ces derniers ne sont pas contenus intégralement dans celui-là. Voilà pourquoi il faut revenir à cette notion d'éducation populaire.

Quant aux postes Fonjep, il n'y a pas eu mesure plus scélérate que celle qui a consisté à en supprimer 500 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il ne se passe pas une journée où des associations, des maires, des responsables de collectivités ne viennent nous demander des postes Fonjep afin de créer une vie associative, d'accueillir ceux qui ont besoin de l'être, de développer des valeurs qui font que la société française est une société unie, dans laquelle on respecte les autres et on lutte contre l'exclusion.

C'est pourquoi, dès cette année, nous nous sommes donnés les moyens de créer 150 postes Fonjep supplémentaires. Dans les trois ans qui viennent, nous comptons revenir au niveau de 1986. J'espère que cet effort pourra être poursuivi parce que la vie associative est une dimension nécessaire de la vie sociale.

Partout où l'on a supprimé la vie associative, partout où vos amis ont fait le vide - les exemples ne manquent pas - on a vu dériver la délinquance, dériver l'insécurité. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. C'est vrai, j'ai des preuves. D'ailleurs, vous le savez très bien, messieurs !

Nous devons revenir sur cet effet. C'est pour cela que, parmi l'ensemble des mesures nouvelles que nous avons proposées, nous avons réservé une somme de 20 millions de francs au développement de la vie associative. C'est en effet une nécessité.

L'une des missions qu'un gouvernement comme le nôtre se doit d'accomplir est de développer la vie associative. Croyez-moi, je m'y emploierai avec toutes la détermination qui est la mienne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Estroëi. L'insécurité, c'est vous qui l'avez amenée !

M. le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. J'espère d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'au nom de l'éducation populaire, vous n'allez pas nous proposer de remplacer l'hymne olympique par l'*Internationale*. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Exclamations sur les bancs des groupes socialistes et communistes.*)

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. C'est fin !

Un député du groupe socialiste. L'*Internationale* a une valeur culturelle !

M. Alain Néri. Vous ne disiez pas la même chose à Charléty en 1968, monsieur Drut !

M. Guy Drut. Il y a Soisson d'un côté, et il y en a d'autres de l'autre côté !

M. Alain Néri. Vous êtes amnésique !

M. Guy Drut. Pas du tout. N'ayez crainte. Il y a des champions qui ne le sont pas.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Votre question est médiocre !

M. Guy Drut. En matière de médiocrité, vous y connaissez quelque chose !

M. le président. Monsieur Bapt, vous n'avez pas la parole.

Poursuivez, monsieur Drut.

M. Guy Drut. Cela dit, les présidents des fédérations ne sont toujours pas fixés sur le sort budgétaire et financier qui sera réservé à ces dernières !

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais demandé à M. Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'il était possible de faire participer à l'opération des contrats bleus, que vous continuez, le ministère de la culture dont le budget a connu une progression largement supérieure à celle de votre budget. Il m'a été répondu que vous étiez en discussion avec celui-ci. Je vous demande donc tout simplement où en sont ces négociations.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. C'est une bonne question. Vous avez mieux fini que vous n'avez commencé. (*Sourires.*)

M. Jean Brocard. C'est cela un champion !

M. Guy Drut. J'ai toujours bien fini !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Comme à Montréal !

M. Guy Drut. Merci, monsieur Hage.

M. Pierre Mauger. Ce qui est important, c'est de finir !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Nous sommes actuellement en relation non seulement avec le ministère de la culture, pour qu'il ait sa part dans l'aménagement des rythmes de vie des enfants, mais aussi avec le ministère de la recherche. Ainsi pourrions-nous proposer une action interministérielle qui aille réellement dans le sens de l'intérêt de l'enfant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale, jeunesse et sports : **jeunesse et sports** (suite).

Annexe n° 14. - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome VII, de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Recherche et technologie.

Annexe n° 29. - M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome VIII, de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 299, tome XI, de M. Robert Galley, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN